

# CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

---

Année 2010

---

## **COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°922 SEANCE DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2010**

---

*La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.*

M. Olivier LEBRUN *l'un des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.*

*Présents : MM. Barth, Bel, Berthet, Blévin, Mme Boutin, MM. Colin, Delaporte, Deligné, Desjardins, Devys, Esnol, Fond, Fournier, Gourdon, Joly, Jouy, Lebrun, Lequiller, Mme Le Saint, M. Loison, Mmes Mary, Péricard, MM. Planchenault, Raynal, Ribault, Saint-Amaux, Schmitz, Solignac, Sylvestre, Tasset, Tautou, Tétart, Thibaut, Vandewalle, Vialay, Vignier, Vuilliet.*

*Excusés : M. Level (pouvoir à M. Schmitz), M. Wane (pouvoir à M. Sylvestre).*

### ***Souhais de bienvenue***

M. le PRESIDENT – Dans le cadre des séminaires d'accueil régulièrement organisés à leur intention, de nouveaux collaborateurs du Département, pour l'essentiel affectés à la direction des territoires d'action sociale, assistent à notre séance. A tous, nous souhaitons la bienvenue.

### ***Modification de la représentation du Département au CODAMU-PS***

M. le PRESIDENT – Nous avons désigné le 22 octobre dernier notre collègue Olivier Lebrun pour nous représenter au Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires, le CODAMU-PS. Un décret du 13 juillet 2010 impose de lui désigner un suppléant.

J'ai reçu la candidature de Daniel Level. S'il n'y en a pas d'autres, je vous propose d'accepter cette désignation.

*En l'absence d'autre candidature et nulle objection ne se manifestant, il en est ainsi décidé.*

### ***Marchés à procédure adaptée***

M. le PRESIDENT – Conformément à l'article L 3221-11 du code général des collectivités territoriales, nous vous avons remis la liste des marchés à procédure adaptée notifiés entre le 22 novembre 2010 et le 14 décembre 2010, conformément à la délégation que vous m'avez donnée.

*Le Conseil général prend acte de cette communication.*

### *Communications diverses*

M. le PRÉSIDENT – Nous avons célébré les trente ans du musée Maurice Denis il y a deux jours. Nous allons remettre à chacun d'entre vous le cadeau que nous avons offert à nos invités à cette occasion.

Nous allons également vous remettre un ouvrage consacré à la vie de Madame Elisabeth, dont je me suis aperçu qu'elle était fort mal connue. J'attendais avec impatience la sortie de ce très bel ouvrage. J'espère qu'il vous sera d'une lecture agréable.

### *Projet de budget primitif pour 2011*

M. le PRÉSIDENT – Avant que nous n'entamions l'examen du budget primitif pour 2011, je voudrais avoir une pensée toute particulière pour Valérie Tantin, chef du service du budget à la direction des Finances qui s'était beaucoup investie dans sa préparation. Elle se remet actuellement d'une très lourde opération. Je lui ai transmis en notre nom à tous nos vœux de rétablissement.

M. BEL – J'ai eu l'occasion de la voir à l'hôpital du Vésinet. Elle va beaucoup mieux et transmet à tous ses amitiés.

M. le PRÉSIDENT – Je tiens aussi à remercier personnellement tous ceux qui ont travaillé à l'élaboration de ce budget, en particulier Michel Frangville, Laurence Neyreneuf et Catherine Motyl-Maupas.

Le budget pour 2011 repose sur des finances saines, avec un taux d'imposition faible et stable, un niveau d'emprunt limité, une aide forte aux investissements pour soutenir l'économie et donc l'emploi.

La réforme fiscale nous a fait perdre une large part de notre autonomie fiscale, la seule ressource fiscale nous restant ou presque étant la taxe foncière sur le foncier bâti. Nous n'augmenterons pas son taux, qui demeurera le plus bas de tous les départements franciliens.

L'emprunt prévisionnel est limité à 137 millions d'euros contre 201 millions en 2010 – montant sur lequel nous n'avons mobilisé que 50 millions d'euros. Il n'assure plus que 39,3% de nos besoins de financement contre 57% l'an passé.

L'attractivité de notre territoire repose sur une triple équation : création de logements - maintien et accueil d'entreprises - amélioration de nos infrastructures de transport. Nos dépenses d'investissement demeurent très volontaristes, leur niveau par habitant restant nettement supérieur à la moyenne nationale et régionale. Cela mérite d'être souligné alors que des départements voisins ont été contraints de réduire les leurs en raison de la crise, de laquelle nous ne sommes pas encore complètement sortis.

Nos priorités sont au nombre de trois : assurer la solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles ; mettre à disposition de l'ensemble des Yvelinois des services publics de qualité ; garantir l'attractivité et l'équilibre du territoire départemental, en veillant à ce qu'aucun secteur ne soit oublié.

Première priorité : la solidarité. L'action sociale et médico-sociale représente 58% de notre budget, avec quelques 500 millions d'euros hors charges de personnel.

L'action en faveur des personnes âgées représente 92 millions d'euros. Nous amplifierons notre action en faveur des malades atteints de la maladie d'Alzheimer, ainsi que de leurs « aidants ».

L'action en faveur des personnes handicapées représente 166,3 millions d'euros. Une attention particulière sera portée aux handicapés psychiques.

L'action en faveur de la famille et de l'enfance mobilise 121,9 millions d'euros. A citer tout particulièrement en ce domaine les actions de prévention santé, l'aide à domicile, la création de places pour l'ASE (Aide sociale à l'enfance), la construction et la maintenance des foyers sociaux – le foyer départemental du château de Grandchamp au Pecq, qui permettra d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions qu'au foyer Robert Carpentier, sera inauguré en 2011 –, la poursuite de l'acquisition de logements pour le Centre maternel de Porchefontaine.

Enfin, toujours au chapitre de la solidarité, il faut mentionner le soutien que nous apportons aux associations humanitaires et nos actions de coopération décentralisée, en particulier le projet Solidarité Migrants, qui vise à la création d'entreprises dans les pays d'origine des migrants.

Deuxième priorité : mettre à disposition des Yvelines des services publics de qualité.

- enseignement :

Les crédits prévus pour l'informatisation des écoles du premier degré doubleront pour atteindre 400 000 euros.

Des travaux lourds se poursuivront dans les établissements du second degré : achèvement de la restructuration de la cité scolaire Hoche à Versailles, reconstruction du collège Renoir à Chatou, lancement des travaux du collège Rameau à Versailles, réhabilitation lourde de quatre collèges à Gargenville, Maisons-Laffitte, Versailles et Viroflay. Je souhaite que toutes les classes des collèges soient câblées afin de pouvoir bénéficier du haut débit.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, nous avons plusieurs grands projets : raccordement de l'IUT et de la Bergerie nationale de Rambouillet au réseau haut débit ; construction de la faculté de médecine de Montigny-le-Bretonneux ; deuxième tranche de la construction du pôle technologique de Mantes qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage départementale.

- santé, jeunesse, sports et culture :

En matière de santé et enfance, nous poursuivons notre effort en matière de protection maternelle et infantile. Nous développerons et diversifierons l'offre de garde des moins de trois ans, notamment en aidant les communes à construire des micro-crèches.

En matière de culture, l'un de nos objectifs prioritaires est de la rendre vraiment accessible à tous. Je tiens personnellement à ce qu'un effort soit fait pour favoriser l'accès du public à trois de nos propriétés : le domaine de Madame Elisabeth, le musée Maurice Denis et le château de la Madeleine, où d'importants travaux seront réalisés.

En matière de sport, nous poursuivons notre soutien à l'activité sportive. J'aurai l'occasion d'annoncer courant 2011, avec Alexandre Joly, plusieurs grands projets et manifestations. Nous aiderons à la construction du vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines, équipement sportif majeur qui contribuera à l'image dynamique de notre département.

- sécurité :

Je vous y sais tous très attachés, comme en ont encore attesté vos nombreuses questions sur le sujet lors de la dernière présentation du rapport des services de l'Etat par Mme la Préfète. Nous poursuivons la politique originale, mise en place par mes prédécesseurs, d'aide à la construction de casernes de gendarmerie, que nous finançons à plus des trois quarts. J'ai inauguré récemment, avec notre collègue Jean-Marie Tétart, la caserne de Maulette. Nous poursuivons les projets en cours de La Queue-lez-Yvelines et Saint-Nom-la-Bretèche, et lancerons ceux de Mantes-la-Jolie et Noisy-le-Roi. Nous poursuivons également notre politique d'aide à la construction de casernes pour le SDIS. La reconstruction de la caserne de Chanteloup-les-Vignes est prioritaire –son site actuel rend toutefois difficile d'en assurer la sécurité. Nous engagerons également la reconstruction de celle de Méré et la construction de celle de Bréval.

- soutien aux communes et aux intercommunalités pour la réalisation d'équipements de proximité :

C'est l'un des grands chantiers qui me tient à cœur. Nous continuerons d'aider les communes comme nous le faisons depuis longtemps. Les crédits de paiement pour les contrats ruraux progresseront même fortement.

Troisième priorité : garantir l'attractivité et l'équilibre du Département.

- déplacements :

La politique des déplacements représente 34% de notre budget d'investissement. Saisissons la chance que représente le projet de Grand Paris : ne donnons en aucun cas l'impression que nous hésitons, pour ce qui est par exemple de l'implantation des gares. A hésiter, nous risquerions de tout perdre.

Les travaux du tramway Châtillon-Vélizy-Viroflay se poursuivent pour une mise en service à l'horizon 2014-2015.

Les études pour la tangentielle Ouest doivent avancer –je m'en suis entretenu à plusieurs reprises avec le président du Conseil régional – de façon à permettre au moins la jonction Achères-Saint-Cyr, la question se posant ensuite de savoir si on remonte vers Saint-Cyr RER ou si on va directement à Versailles-Matelots. Je réunirai prochainement les maires de Versailles et Saint-Germain-en-Laye, ainsi que tous les élus concernés.

Nous lancerons les études opérationnelles pour le doublement de la RD 30 à Plaisir, les travaux de la RD 307 à Saint-Nom-la-Bretèche et Noisy-le-Roi, la réalisation de la déviation de Richebourg et de l'échangeur de Mantes-Est. Nous avons lancé, avec Jean-François Bel et Pierre Fond, la voie de contournement Montesson-Sartrouville – laquelle intègre des voies réservées aux circulations douces, comme je souhaite que cela soit le cas pour toutes les voies routières que nous réalisons ou réaménageons.

- contrats de développement équilibré des Yvelines (CDEY) :

Nous poursuivons la mise en œuvre de ces contrats, notamment sur le territoire des deux OIN (Opération d'intérêt national). Je rappelle que le Département apporte 43 millions d'euros pour l'OIN de Seine Aval et 20 millions d'euros pour celle de Paris-Saclay.

- contrats de développement de l'offre résidentielle (CDOR) :

Nous poursuivrons notre effort en ce domaine. Trop d'Yvelinois sont mal logés ou dans l'incapacité de trouver un logement abordable dans le département où ils sont nés ou bien où ils travaillent. Les CDOR ont permis de porter de 3 500 à 6 000 notre production annuelle de logements, effort sans équivalent dans toute l'Ile-de-France. Je souhaite augmenter le nombre de communes éligibles à ces contrats.

Nous renforcerons l'aide au maintien des ménages dans le parc privé en prévenant les expulsions locatives et continuerons de lutter contre l'habitat indigne. L'accompagnement de toutes les familles concernées sera renforcé dans le cadre du FSL (Fonds solidarité logement).

- aide à l'innovation et poursuite du déploiement du réseau très haut débit,

- plan pour la filière automobile :

Les Yvelines sont vraiment le département de l'automobile : nous ferons tout pour renforcer cette vocation. Nous apporterons notre soutien à la création d'un pôle d'excellence à Satory pour la conception et la production de véhicules décarbonés. Le département des Yvelines sera la première collectivité territoriale à avoir un stand au Salon de Genève. Cela nous permettra de mettre en valeur et de faire mieux connaître toutes les sociétés qui ont investi et innové dans le véhicule électrique. La participation à une telle manifestation internationale renforce l'image de notre département.

- mobilisation pour le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA :

Le nombre de bénéficiaires se stabilise depuis six mois autour de 21 000. Nous espérons pouvoir doubler le nombre de contrats aidés en 2011 par rapport à 2010, soit environ 800 contrats.

- politique environnementale :

Il nous faut fédérer les Yvelinois autour de projets consensuels. Nous possédons un territoire d'exception, chacun s'accorde à le reconnaître. Encore faut-il le mettre en valeur et le faire apprécier du plus grand nombre. Notre politique environnementale doit être exemplaire et innovante. Citons l'ouverture au public d'espaces naturels sensibles, comme à Carrières-sous-Poissy où une zone de préemption de 113 hectares permettra d'aménager un parc paysager récréatif, l'extension du parc

départemental de Montesson, l'acquisition de parcelles forestières qui seront, elles aussi, ouvertes au public à Jouy-en-Josas – la ville de Paris nous propose actuellement d'en acquérir d'autres à La Celle-Saint-Cloud –, la poursuite de la mise en œuvre du schéma Véloroutes-voies vertes. Citons enfin la mise en valeur et l'aménagement des berges de Seine et des chemins de halage, qui participent d'une grande politique de reconquête de ce fleuve, importante sur le plan environnemental mais aussi économique avec la plate-forme d'Achères, futur grand port de confluence entre le canal Seine-Nord Europe et le port de Gennevilliers-Le Havre.

Vous l'aurez compris, ce budget est volontariste. Je tiens ici à remercier l'ensemble des agents départementaux sans la mobilisation quotidienne desquels rien de tout cela ne serait possible.

M. SOLIGNAC, *vice-président délégué aux Finances* – Je remercie à mon tour les services pour la qualité et la clarté des documents qu'ils nous ont transmis.

M. SOLIGNAC *présente une série de diapositives qu'il commente.*

Le budget primitif réel pour 2011 – hors mouvements d'écriture d'ordre et d'emprunt – s'élève à 1 203 millions d'euros, en hausse de 1,8% par rapport à 2010. Cette augmentation s'explique principalement par notre politique de solidarité. Les crédits consacrés aux personnes handicapées augmentent de 9,7 millions d'euros et ceux consacrés au RSA de quelques 6 millions d'euros.

A signaler aussi une augmentation des dépenses dans le domaine de la famille et de l'enseignement – cela n'a rien d'étonnant dans le secteur de l'enseignement, sachant que l'an passé, nous avons incité les établissements à puiser dans leur fonds de réserve. Les crédits consacrés à la sécurité progressent de 3 millions d'euros. Les crédits de personnel s'accroissent également, du fait, entre autres, de l'effet du GVT (glissement vieillesse technicité).

Les dépenses de fonctionnement passent de 829 à 855 millions d'euros, en hausse de quelque 3%. Charges de personnel incluses, les dépenses d'action sociale et médico-sociale représentent 58% du total des dépenses de fonctionnement, les dépenses d'enseignement 7%, la sécurité 7%, les transports – hors voirie – 4% et les dépenses « autres » 14%.

Les recettes de fonctionnement passent, elles, de 925 à 980 millions d'euros. Le produit de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la dotation globale de décentralisation (DGD) représente 106 euros par habitant contre 154 euros en moyenne en Ile-de-France. Le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) et de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance (TSCA) représente 85 euros par habitant, montant le plus faible de toute l'Ile-de-France : le taux de ces taxes avait été établi en tenant compte du produit des droits de mutation et notre département qui était assez bien loti de ce point de vue le « paie » quelque peu maintenant. Le produit des droits de mutation représente 153 euros par habitant, pour une moyenne francilienne de 110 euros – seul le département des Hauts-de-Seine perçoit plus que nous à ce titre. Le produit des trois taxes ne représente que 252 euros par habitant : les Yvelines sont le département d'Ile-de-France le moins fiscalisé. Enfin, les autres produits, parmi lesquels les loyers, notamment de casernes de gendarmerie, représentent 83 euros par habitant.

La fiscalité indirecte représente 56% du total de nos recettes réelles de fonctionnement, les dotations de l'Etat 21%, la fiscalité directe 18% seulement, et les autres recettes 5%.

Il est intéressant de comparer la structure de nos recettes entre 2009 et 2011 – 2010 était une année de transition avec des compensations relais. En 2009, nos recettes se répartissaient en 42% de fiscalité directe, 35% de fiscalité indirecte et 18% de dotations de l'Etat. En 2011, la fiscalité directe ne représente plus que 18%, les dotations de l'Etat 21% et la fiscalité indirecte 56%. Nous avons bel et bien perdu une large part de notre autonomie fiscale.

J'en viens à l'investissement. Les dépenses d'équipement directes s'élèvent à 138 euros par habitant et les subventions d'équipement à 102 euros, soit un total de 239 euros par habitant, pour une moyenne de 201 euros en Ile-de-France. Notre département n'est, là encore, dépassé que par les

Hauts-de-Seine. En réponse à une question posée en commission des Finances, j'indique que nous avons encore un montant important d'autorisations de programme dans notre budget. Un « nettoyage » a été commencé qu'il faudra achever.

La section d'investissement est financée par l'emprunt à hauteur de 137 millions d'euros contre 210 millions en 2010, par des recettes propres d'investissement à hauteur de 86 millions d'euros contre 57 millions, par de l'épargne obligatoire, c'est-à-dire les amortissements, à hauteur de 71 millions d'euros contre 62 millions et par de l'épargne volontaire à hauteur de 54 millions d'euros contre 33 millions, soit une augmentation de 50%. Je profite de l'occasion pour demander aux parlementaires de notre assemblée de peser de tout leur poids dans les débats budgétaires au Parlement afin que les départements ne soient plus obligés d'amortir les subventions que nous versons aux communes pour la réalisation d'équipements publics, dans la mesure où les communes elles-mêmes sont tenues d'amortir ces équipements. La suppression de ce doublon nous donnerait un peu d'oxygène.

M. DELAPORTE, *président de la Commission des Finances du Conseil général* – Ce budget pour 2011 est particulièrement volontariste. Je vous remercie, monsieur le Président, de votre présentation liminaire. Je remercie également les services pour la qualité et la richesse des informations fournies dans le document de synthèse. Les politiques y sont présentées non par fonctions budgétaires, mais par programmes, permettant, dans l'esprit de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), de mieux en comprendre les différents éléments.

Ce budget propose des axes stratégiques, des politiques ainsi que de nombreuses actions répondant à la multiplicité et à la variété des besoins de nos concitoyens et de nos territoires. Il respecte des règles fondamentales d'équilibre et de soutenabilité budgétaires : maîtrise des dépenses de fonctionnement, stabilité fiscale, soutien aux investissements.

Je voudrais mettre l'accent sur sa dimension sociale, conforme à la compétence première du Département en matière de solidarité envers les plus fragiles et de cohésion sociale : 500 millions d'euros sont consacrés aux dépenses d'action sociale et médico-sociale, hors charges de personnel. Représentant plus des deux tiers (58%) du total des crédits de fonctionnement, ces crédits se décomposent en 453 millions d'euros d'allocations – allocation personnalisée d'autonomie (APA), prestation de compensation du handicap (PCH), aide sociale à l'enfance (ASE), RMI-RSA. Il prévoit également les moyens nécessaires au déploiement sur 2011 du schéma d'organisation sociale et médico-sociale 2010-2015 ainsi que les sommes destinées aux dispositifs d'accompagnement des personnes en difficulté.

Pour les personnes âgées, le budget comporte une enveloppe de 91,4 millions d'euros, dont 61 millions destinés au financement de l'APA. Ces crédits doivent permettre aux personnes dépendantes qui le souhaitent de rester à leur domicile. Ils doivent servir aussi à développer des formules innovantes de prise en charge des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et de leurs familles. Il faudra être particulièrement attentif en 2011 aux conséquences budgétaires de la réforme de la prise en charge de la dépendance, qui est envisagée.

Pour les personnes handicapées, les crédits s'élèvent à 166 millions d'euros. Le nombre de bénéficiaires d'allocations handicapé a progressé de 14% pour atteindre 3 452, et continue de croître. Le nombre d'allocataires de la PCH augmente plus vite que ne diminue celui des allocataires de l'aide compensatrice pour tierce personne (ACTP). Les crédits destinés à la vie sociale et au maintien à domicile des personnes handicapées sont en forte hausse. La prise en charge des personnes handicapées psychiques sera renforcée.

Pour les enfants et adolescents confrontés à des difficultés familiales, les crédits s'élèvent à 111 millions d'euros – en section de fonctionnement. Ils visent, entre autres, à renforcer les dispositifs de prévention et d'aide à domicile, afin de faciliter le maintien de l'enfant dans son milieu de vie habituel. Le volet Enfance du schéma de troisième génération, voté en 2010, met aussi l'accent sur le renforcement qualitatif de l'offre de places.

Pour la jeunesse, les moyens nécessaires à la poursuite, en lien avec les communes, d'une politique active de prévention générale et spécialisée, sont prévus. C'est un engagement indispensable.

Pour le RSA, les crédits inscrits s'élèvent à 89,5 millions d'euros, contre 71,2 millions en 2010, en augmentation de 25,7%. Le nombre de bénéficiaires continue de croître mais tend à se stabiliser autour de 21 000 personnes. La sortie progressive de la crise, accompagnée par le programme départemental d'insertion 2011 qui met l'accent sur la mobilisation des entreprises, devrait permettre de faciliter le retour à l'emploi d'une partie des bénéficiaires. L'objectif est d'ailleurs de doubler le nombre de contrats aidés.

Tout en répondant aux besoins sociaux, ce budget respecte l'objectif de maîtrise des dépenses. Certes, nos dépenses de fonctionnement augmentent de manière automatique corrélativement à nos dépenses obligatoires d'action sociale. Ces dernières n'augmenteront toutefois que de 17 millions d'euros en 2011 par rapport à 2010, alors qu'elles avaient augmenté de plus de 25 millions d'euros entre 2009 et 2010.

Au total, les dépenses de fonctionnement ne progressent que de 25,6 millions d'euros, alors que le rythme était plutôt de 50 millions par an auparavant. Cela confirme la maîtrise de ces dépenses.

Pour ce qui est de la structure générale du budget, tous les indicateurs reflètent la robustesse des finances départementales. J'en prendrai quatre exemples.

L'augmentation des dépenses réelles n'excède pas 1,8% de 2010 à 2011, à rapporter à une inflation prévisionnelle de 1,5%. Vous avez dit, monsieur le Président, souhaiter que chaque euro dépensé soit un euro utile. Il le faut pour à la fois conduire une politique sociale dynamique et maintenir un niveau élevé d'investissements.

Les crédits de fonctionnement progressent modérément, s'établissant à 855 millions d'euros contre 830 millions en 2010. Les dépenses ralentissent nettement.

Les programmes d'investissement sont financés par autofinancement à hauteur de 36% contre 27% en 2010. Celui-ci progresse de 31%, pour atteindre 125 millions d'euros.

L'emprunt prévisionnel, auquel nous n'aurons recours qu'en fonction des besoins réels de trésorerie, a été ramené de 201 millions d'euros en 2010 à 137 millions d'euros. Il n'assure plus que 39% de la couverture de nos besoins de financement contre 57% l'an passé, et notre taux d'endettement reste très modéré.

Les choix budgétaires que vous nous proposez répondent aux missions fondamentales du Département : solidarité envers nos concitoyens, soutien des collectivités et des territoires, poursuite d'un ambitieux programme d'investissement.

La commission des Finances approuve bien entendu ce projet de budget, ambitieux et respectueux de la bonne gestion des finances publiques.

M. SAINT-AMAUX – Le rapport de présentation du budget est cette année encore remarquablement clair, et il faut en remercier les services. Les incidences de la réforme des collectivités et des financements rendent toutefois plus difficile les comparaisons ligne à ligne, notamment pour les recettes.

Quoi que l'on puisse dire, les Yvelines restent un département riche qui disposera en 2011 de plus de moyens qu'en 2010.

Je regrette que vous proposiez de réduire l'emprunt de 200 à 137 millions d'euros. Non que je sois favorable à un endettement inconsidéré, mais notre taux d'endettement est si faible – toute notre dette pourrait être remboursée en un an ! – qu'il aurait été raisonnable de le maintenir à son niveau de l'an passé. Cette diminution nous prive de plus de 50 millions d'euros pour investir et conduit à comprimer fortement les dépenses de fonctionnement, en particulier les crédits de l'action sociale.

Ce projet de budget n'est à la hauteur ni des enjeux ni des défis que nous avons à relever. Les chiffres communiqués ce matin par l'INSEE sont deux fois moins optimistes que ceux du Gouvernement : c'est dire que les difficultés sont loin d'être terminées.

Sur le plan économique, vous maintenez l'aide aux projets de recherche-développement, mais ne prenez que peu en compte le développement futur dans les secteurs des deux OIN non plus que le long de la Seine avec le projet Le Havre-Rouen-Yvelines-Paris, et le futur canal Seine-Nord qui reliera notre territoire à la Belgique et l'Allemagne. S'agissant de l'axe de développement que représente la Seine, soit nous sommes à temps au rendez-vous et ce projet peut générer de l'activité et des emplois. Soit nous sommes en retard, et nous n'en retirerons aucun bénéfice. Pis, ce sont l'Allemagne et la Belgique qui risquent d'en profiter. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés.

Le retard pris dans la revitalisation et le désenclavement de ces zones industrielles, ainsi que dans la réalisation des infrastructures qui permettraient que la réindustrialisation sur cet axe nous profite rapidement, va nous pénaliser. Ce n'est pas seulement un problème de logistique. Il semblerait que les entreprises s'installent en bord de Seine. Vous n'avez pas suffisamment pris en compte la dimension de l'enjeu ni mesuré le peu de temps qui nous reste. En effet, la production va se réorienter en bord de fleuve, et ce à l'horizon 2015-2020, très proche.

De même, les crédits prévus ne sont pas à la hauteur des besoins en matière d'insertion. Vous indiquez que le nombre de bénéficiaires du RSA se stabilise. Je l'espère et ne voudrais pas être de mauvais augure. Mais en ce domaine, les résultats sont toujours fragiles.

Pour boucler ce budget tout en réduisant l'emprunt et en dégageant de l'autofinancement, vous avez compressé de manière exagérée, parfois inhumaine, les dépenses de fonctionnement. Vous réduisez les aides à la fréquentation des centres de loisirs ou encore celles au chauffage pour les plus pauvres, vous rognez sur le transport gratuit des anciens combattants, vous élevez le seuil pour bénéficier d'une aide à domicile et, le pire de tout, même si le Département consacre peut-être plus globalement à la politique en faveur des personnes handicapées, la participation financière des familles aux frais d'hébergement va augmenter. Comment favoriser l'épanouissement d'une personne handicapée, conformément à l'objectif fixé par la loi de 2005, quand les nouvelles mesures vont diminuer son reste à vivre, une fois qu'elle aura payé son hébergement ? Pour un adulte handicapé régulièrement accueilli dans sa famille un week-end sur deux, la facture annuelle sera plus élevée de 2 000 euros par rapport à 2009. Si l'on ajoute la suppression décidée l'année dernière de l'aide aux vacances, en 2011 une personne handicapée paiera 8 100 euros contre 6 100 euros en 2009.

Je n'énumérerai pas toutes les coupes claires que vous avez opérées dans la politique sociale.

Dans certains domaines, votre politique souffre d'un certain manque de cohérence. Ainsi les contrats de développement de l'offre résidentielle (CDOR) sont-ils une bonne mesure, qui incite à la production, indispensable, de logements. Mais beaucoup de communes vont arrêter de construire parce que les infrastructures de transport, routier ou collectif, ne suivent pas.

M. VANDEWALLE – Les transports sont de la compétence de la Région.

M. SAINT-AMAUX – Je ne l'ignore pas. N'ayez crainte, je fais savoir mon mécontentement à la Région aussi.

Des secteurs entiers du département sont au bord de l'asphyxie. Nous avions pourtant promis que les infrastructures précèderaient les logements... Pour le reste, vous dites que les crédits consacrés aux transports augmentent, mais si l'on retire ceux consacrés au tramway Châtillon-Vélizy-Viroflay, ils diminuent.

Je voterai contre ce budget sans ambition sur le plan économique et désastreux sur le plan social pour de trop nombreuses familles.

M. le PRESIDENT – Je ne pense vraiment pas que l'on puisse qualifier de « désastreux » un budget aussi dynamique.

M. BARTH – Au nom du groupe socialiste et apparentés, je félicite les services qui ont contribué à l'élaboration de ce budget et nous ont fourni, comme à l'accoutumée, des documents clairs et complets. Je remercie également le vice-président chargé des Finances, Maurice Solignac, pour la disponibilité dont il a fait preuve en Commission et la clarté de ses réponses à nos questions.

Ce budget contient quelques surprises, je ne dirais pas inespérées, mais en tout cas heureuses s'agissant des recettes. Le produit des droits de mutation s'élève à 214 millions d'euros, montant bien supérieur aux prévisions, auquel il faut ajouter 11,4 millions d'euros au titre des droits de mutation transférés par l'État dans le cadre de la réforme fiscale. Cette recette, hélas très aléatoire puisqu'elle dépend totalement de la conjoncture immobilière, représente l'essentiel de nos marges manœuvre.

Les recettes devraient s'accroître de 55,4 millions d'euros pour s'élever à 980 millions d'euros, ce qui est plutôt favorable par rapport à ce qui était envisagé lors du débat d'orientations budgétaires. Ne boudons pas notre plaisir, d'autant que cela nous rend, pour notre part, plus libres d'insister sur nos priorités.

Pour autant, il ne faut pas oublier que la non-compensation des transferts de l'Etat coûte 123 millions d'euros à notre département au titre des seules dépenses sociales. Si l'on ajoute le coût du SDIS (service départemental d'incendie et de secours), dont le Département supporte seul l'augmentation des dépenses, ce sont au total plus de 167 millions d'euros qui depuis quelques années grèvent notre budget annuel. De nombreux départements se retournent vers l'État pour obtenir que les compensations soient révisées, afin de correspondre au coût réel des charges transférées. Nous vous invitons à faire de même, convaincus que, dans d'autres circonstances politiques, vous n'hésiteriez certainement pas à le faire.

L'emprunt prévisionnel maximal, auquel il sera fait appel en fonction des besoins constatés de financement d'investissement, a été fixé à 137 millions d'euros. Pourquoi se limiter à ce point ?

Comme nous l'avons dit lors du débat d'orientations budgétaires, nous souhaiterions que la politique du Département soit plus équitable envers tous les Yvelinois.

Je me limiterai à trois thèmes : les transports en commun et les déplacements d'une manière général, le logement, le soutien à l'activité économique.

Ce que je vais dire vous paraîtra sans doute répétitif, mais la pédagogie n'est-elle pas faite, pour une large part, de répétition ?

Nous soutenons bien entendu les grands projets d'infrastructures comme le tramway Châtillon-Vélizy-Viroflay, l'aide aux communes pour l'amélioration des équipements favorisant les transports en commun, les études engagées pour la mise en service d'une partie de la tangentielle Ouest, l'action menée pour obtenir deux gares dans les Yvelines dans le cadre du projet de Grand Paris.

L'organisation des transports en commun demeure, hélas, très insuffisante dans toute une partie du territoire départemental. Elle ne répond pas aux besoins des Yvelinois et ne va pas dans le sens d'une réduction des pollutions liées à la circulation automobile, alors que notre département se voudrait un « éco-département ».

Nos propositions en ce domaine s'appuient sur l'expérience des deux départements voisins de l'Eure-et-Loir et de l'Essonne, chacun géré par une majorité politique différente, et qui, tous deux, ont mis en place un vaste réseau départemental de transports. L'Essonne finance dix lignes de bus transversales desservies par un regroupement de l'ensemble des entreprises de transport dans une société anonyme dénommée « Albatrans », créée à l'initiative du Conseil général qui la finance à hauteur de un million d'euros par an, dispositif auquel s'ajoute un transport à la demande. Un million d'euros par an, c'est ce que nous dépensons pour l'aide aux communes en ce domaine... pour au final avoir un système de transport qui n'est pas à la hauteur. En Eure-et-Loir, l'ensemble est géré par une entreprise privée dans le cadre d'une délégation de service public qui exploite le réseau dit « Transbeauce », pour un coût plus élevé certes mais qui intègre également les services spéciaux de transport scolaire.

Nous aimerions vous convaincre – enfin – de lancer une réflexion sur le sujet, d’autant qu’il est tout à fait possible que le coût d’un tel dispositif ne soit pas beaucoup plus élevé que celui du dispositif d’aide actuel aux communes qui ne profitent qu’à celles qui ont les moyens de contribuer. Ce faisant, nous traduirions en actes la délibération adoptée en 2006 relative à la politique de l’environnement, qui indiquait la nécessité de réduire les nuisances. Ce serait aussi donner suite au schéma de déplacements des Yvelines, adopté en mars 2007, qui devait améliorer la situation grâce à un dispositif qui aurait pu s’appeler « TransYvelines ».

Nos contacts avec le STIF (Syndicat des transports d’Ile-de-France) montrent qu’il n’y a pas de difficultés particulières qui contrarieraient une action volontariste du Département. Nous souhaitons donc que ce problème soit pris à-bras-le-corps.

J’en viens au logement. Les contrats de développement de l’offre résidentielle (CDOR) ont permis de relancer la production de logements, il faut s’en féliciter, même si le dispositif favorise les collectivités qui ont attendu une aide financière pour se lancer, au détriment de celles qui avaient répondu aux besoins au fur et à mesure que ceux-ci se révélaient. A ce sujet, nous attendons, monsieur le Président, que vous réunissiez la commission dont vous avez accepté la création.

Il faut examiner de plus près le contenu de certaines opérations d’accession à la propriété. Il ne relève pas du Conseil général d’aider des opérations immobilières haut de gamme qui n’ont pas besoin d’une telle aubaine. Nous pensons qu’il faut faire porter l’effort en priorité sur le logement social, qu’il s’agisse du secteur ou de l’accession sociale à la propriété. Rappelons que 60% de la population est éligible à un logement social.

Dernier point : le soutien à l’économie. Comme nous l’avons dit lors du débat d’orientations budgétaires, nous sommes favorables aux mesures de soutien à l’activité économique, en particulier lorsqu’il s’agit d’aider à la recherche et au développement de technologies d’avenir susceptibles de donner une avance à notre industrie. Nous souhaiterions que soient aidées en priorité les petites et moyennes entreprises, dont on peut espérer qu’elles ne délocaliseront pas leur activité hors des Yvelines et qu’elles dynamiseront le tissu économique local. Certains pays européens voisins résistent mieux que la France face à la crise grâce à un solide réseau de PME-PMI, à l’origine d’une activité économique diversifiée, performante et créatrice d’emplois comme de richesses. Nous apprécions que vous ayez repris notre proposition d’avances remboursables pour les grandes entreprises que nous aidons en matière de recherche-développement.

Le dernier rapport du Secours Catholique montre combien la situation s’est dégradée, en particulier pour les plus pauvres. Les classes moyennes ne sont pas épargnées non plus et se sentent fragilisées. C’est pourquoi nous insistons autant sur l’effort à consentir en matière de transports collectifs et de logement. Nous connaissons tous des ménages contraints de consacrer plus de la moitié de leurs revenus à se loger, de surcroît dans des logements de médiocre qualité où ils dépensent une fortune en chauffage.

Nous espérons que l’exécutif et la majorité départementale écouteront nos propositions et en retiendront au moins quelques-unes. Pour l’heure, le groupe socialiste et apparentés votera contre le budget pour 2011. Comme je le faisais remarquer en commission des finances, si nous votions le budget, nous appartiendrions à la majorité. Et s’il n’y avait pas d’opposition, la majorité serait obligée de se diviser. Nous contribuons donc à sa cohésion. Vous devriez nous en être reconnaissants. (*Sourires*).

M. le PRÉSIDENT – Je prête toujours la plus grande attention à vos propositions. Vous êtes non seulement écoutés, mais entendus.

M. LEBRUN – Je remercie Jean-Louis Barth de sa contribution à la cohésion du groupe « *Ensemble pour les Yvelines* » (*Sourires*).

Je ne reviens pas sur le budget de fonctionnement qui nous permet de répondre à l’ensemble de nos obligations en matière sociale.

Fidèle à nos convictions, ce budget pour 2011 permet aux Yvelines de demeurer un département attractif, dynamique, innovant et solidaire.

Ambitieux en matière d'investissement, il nous permettra d'attirer de nouveaux habitants. Les CDOR notamment permettent aux communes de construire les logements nécessaires, sociaux, intermédiaires et privés afin de faciliter les parcours résidentiels.

Pour être attractif, il faut aussi offrir un réseau de transports collectifs performant. Le projet de tramway Châtillon-Vélizy-Viroflay sera une infrastructure majeure. Il n'en reste pas moins que 61% des Yvelinois se déplacent en voiture. D'une manière générale, la moitié des habitants de grande couronne sur deux se déplace d'ailleurs exclusivement en voiture contre 32% en petite couronne et 9% à Paris. Il faut donc faire un effort aussi en matière d'infrastructures routières, sans opposer transport collectif et transport routier.

Soutenir l'investissement, c'est aussi favoriser la création d'emplois, attirer de nouvelles entreprises, bref conserver à notre département son attractivité. Avant de décider d'un lieu d'implantation, les entreprises sont attentives à la politique des collectivités. Pour notre part, nous leur accordons des aides directes mais aussi indirectes avec les infrastructures de transports, les logements, le réseau haut débit, les établissements d'enseignement – les crédits consacrés à la construction et à la maintenance des collèges publics sont passés de 44 à 54 millions d'euros de 2010 à 2011. L'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines bénéficie également de notre aide, notamment pour la création de la faculté de médecine.

Ce budget prépare et préserve l'avenir. Il est financé pour la plus grande partie sur fonds propres, ne recourant à l'emprunt que de manière très limitée, ce qui n'hypothèque pas l'avenir.

Le groupe « *Ensemble pour les Yvelines* » vous apporte son entier soutien, monsieur le Président, depuis votre élection à la tête de notre Assemblée. Il le réaffirme à l'occasion de l'examen de ce budget pour 2011.

M. BERTHET – Il n'est pas nouveau que les budgets de notre département soient dynamiques.

Le dynamisme de celui-ci revêt toutefois une importance particulière à un moment où beaucoup cèdent à la morosité et où les départements, sous la forme traditionnelle que nous leur connaissons, vont bientôt disparaître. Il ne faudrait pas en effet que la réforme territoriale fasse s'effacer le remarquable dynamisme qui a toujours été le nôtre – je n'ai d'ailleurs pas de crainte à cet égard. Même si la population yvelinoise est globalement aisée, il existe dans notre département des besoins considérables en matière de logement et de transports.

Je me réjouis de ce dynamisme, rendu possible par une gestion saine des finances départementales – qui n'est pas nouvelle mais dans laquelle on a persévéré – et par le souci que vous avez toujours eu, ainsi que vos prédécesseurs, de préserver l'avenir, en dépit des difficultés nées à la fois de la crise et de certaines évolutions de notre société.

En dépit de tout ce que nous avons fait, j'ai néanmoins l'impression que la situation ne s'améliore pas vraiment en matière de transports en commun. En sus des grands projets, notamment celui du Grand Paris qui sera conduit par l'Etat, il conviendrait que nous nous préoccupions d'un réseau intra-départemental. Sans attendre l'Etat, prenons l'initiative et accompagnons éventuellement son effort. Il faut aussi s'orienter vers des solutions innovantes : transport à la demande, covoiturage, développement de véhicules propres... Il faut aussi contribuer, pour ce qui peut relever de nous, à l'amélioration des services publics de transport. La qualité du service rendu par la SNCF ne s'est pas améliorée et les Yvelinois sont parmi les premiers à en souffrir.

Je suis sensible à l'effort consenti en matière de création d'emplois et de soutien à l'activité économique. Je m'inquiète néanmoins du transfert possible du siège social de Mercedes de Rocquencourt et de la communauté d'agglomération « Versailles Grand Parc » vers un autre secteur du Département. Les collectivités ne doivent pas se concurrencer. J'attends du Conseil général qu'il soutienne les efforts du maire de Rocquencourt et du président de la communauté d'agglomération

en faveur du maintien, et pourquoi pas l'extension, de ce siège social là où il est actuellement implanté.

En matière de logement, l'initiative originale des CDOR commence de porter ses fruits. Des personnes qui avaient du mal à se loger, faute de revenus suffisants, peuvent espérer trouver des logements à prix ou loyer plus abordable. Les constructions réalisées participent également de l'équilibre du territoire et du rapprochement, souhaité par tous, des domiciles et des lieux de travail. J'espère que le Département pourra accorder son aide pour maintenir au Chesnay des logements accessibles aux différentes catégories de la population et même créer des emplois sur l'ancien site EDF boulevard Saint-Antoine.

J'ai aujourd'hui abordé deux points concernant mon canton, alors que d'ordinaire, je m'attache ici à ne défendre que les intérêts du Département, jamais les intérêts locaux. Mais chacun aura compris que la conjoncture prête aujourd'hui à cette approche différente.

M. LEQUILLER – Ce budget est ambitieux pour ce qui est des actions propres du Conseil général mais aussi du soutien apporté aux communes – essentiel dans le contexte de crise actuel –, tout en préservant les équilibres budgétaires et l'avenir. Je me félicite que notre département soit le deuxième d'Ile-de-France en niveau d'investissement, et que sa capacité d'emprunt, son épargne et son autofinancement s'accroissent.

Je récuse totalement les qualificatifs de « désastreux » ou « inhumain » utilisés par notre collègue Jacques Saint-Amaux, dont je suis sûr que le propos a dépassé la pensée.

Je remercie Jean-Louis Barth de penser renforcer la solidarité du groupe « *Ensemble pour les Yvelines* » en votant contre ce budget. Eût-il voté pour que cette solidarité eût été la même ! Plus sérieusement, lorsque notre collègue critique aussi vivement les transports, il ne doit pas oublier que, quoi que puisse faire le Département et il fait beaucoup, la responsabilité première incombe à la Région. Nous sommes de même exemplaires en matière de logement : les Yvelines sont le seul département à mener une politique comme celle des CDOR.

Je me félicite du maintien des trois priorités que sont la solidarité, l'investissement et l'aménagement équilibré du territoire.

Plus des deux tiers de notre budget sont consacrés aux dépenses sociales, notamment en faveur des personnes âgées et handicapées – pour lesquelles nous consacrons également des crédits dans d'autres domaines d'intervention, comme la culture.

En matière d'enseignement, nous allons lancer des travaux lourds de reconstruction ou de réhabilitation dans les collèges que vous avez cités, monsieur le Président, mais aussi engager des crédits substantiels pour l'équipement des écoles primaires en tableaux numériques interactifs, alors que le premier degré ne relève pas de notre responsabilité.

En matière de culture, nous faisons beaucoup pour la rendre plus facilement accessible à tous. Il faut également souligner les investissements importants prévus au domaine de Madame Elisabeth, au musée Maurice Denis et au château de La Madeleine.

Je voudrais enfin insister sur un sujet qui me tient à cœur, l'aménagement des berges et la reconquête de la Seine. Nous avons raison d'engager une action volontariste en ce domaine.

Ce budget, ambitieux pour le Département et les communes, préserve l'avenir, et ce sans augmentation de la fiscalité, pourtant déjà la plus basse d'Ile-de-France. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

MME BOUTIN – Je soutiens totalement ce budget pour 2011 qui est un bon budget. Les Yvelines sont incontestablement un département privilégié par rapport à d'autres, ce qui facilite assurément la tâche, il n'en faut pas moins louer l'action engagée. J'aimerais seulement qu'on parle davantage de l'environnement.

M. le PRÉSIDENT – Il ne vous aura pas échappé que j'ai conclu par là et que j'y ai beaucoup insisté.

MME BOUTIN – Nous faisons beaucoup en faveur de l'environnement. Je n'ai toutefois pas le sentiment que les Yvelinois aient pleinement pris conscience de cet effort si important.

M. le PRÉSIDENT – Nous avons la volonté et le savoir-faire. Nous reste peut-être à améliorer le « faire savoir ». Je prends note de votre observation.

Je vais maintenant répondre à l'ensemble des orateurs que je remercie tous de leurs excellentes interventions.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter aux propos de Maurice Solignac. Il a ma totale confiance. Il n'a pas ménagé sa peine pour m'aider à élaborer ce budget. Je veux seulement lui redire combien sa compétence et sa collaboration me sont importantes et le féliciter pour la qualité de son travail. Oui, les Yvelines sont un département privilégié par rapport à d'autres. Cela ne fait que nous obliger encore davantage. Les Yvelinois sont en droit d'attendre que nous fassions beaucoup pour eux.

Olivier Delaporte a souligné le caractère volontariste de ce budget, ainsi que sa dimension sociale. Je l'en remercie. Nous pouvons être fiers de la priorité donnée depuis longtemps à l'action en faveur de ceux qui en ont le plus besoin. En ce domaine, j'ai inscrit mes pas dans ceux de mes prédécesseurs. De cette politique sociale dépend aussi la cohésion de nos territoires. Je remercie également Olivier Delaporte d'avoir souligné l'effort de maîtrise des dépenses. L'effort consenti l'an passé, où nous n'avions voté notre budget qu'en mars en raison des diverses réformes fiscales, s'inscrit dans la durée. Cette approche doit faire partie de notre culture budgétaire.

Jacques Saint-Amaux a employé certains qualificatifs qui ne peuvent pas, je le crois sincèrement, s'appliquer à ce budget. Il faut raison garder. Chacun doit se réjouir que les Yvelines soient un département riche. Beaucoup de départements, notamment ruraux, subissent bien davantage que nous les effets de la crise. L'effort qui nous sera demandé par le Gouvernement avec l'écroulement des recettes issues des droits de mutation est légitime. La solidarité doit s'exprimer non seulement envers les Yvelinois les plus démunis et les secteurs du département les moins favorisés, mais aussi envers les départements moins bien lotis. Je partage en revanche totalement le propos de Jacques Saint-Amaux sur l'axe de développement de la Seine. Nous accompagnerons tous les grands projets dans ce secteur – Achères, canal Seine-Nord Europe... Je suis pleinement conscient des enjeux de territoire. Maire de Limay, notre collègue est mieux placé que quiconque pour apprécier l'accroissement considérable de la logistique du port de cette ville et de la quantité de marchandises qui y transitent. Nous ne pouvons pas nous permettre de rater ce rendez-vous de l'histoire. Nous ne le raterons pas. Qu'il soit assuré que j'y veillerai tout spécialement.

Notre collègue a enfin critiqué certaines réductions de dépenses, mais celles-ci avaient déjà été décidées l'an passé, dans un contexte tout à fait différent de celui que nous connaissons aujourd'hui.

Jean-Louis Barth, pour sa part, a dénoncé la non-compensation par l'État des transferts de charges. Nous convenons tous que cela ne facilite pas la tâche des collectivités, mais tant que la reprise n'est pas vraiment au rendez-vous avec une croissance ne dépassant pas 1% ou 1,5%, l'État ne peut pas faire grand-chose. Les services de l'État ont eux-mêmes du mal à mener à bien leurs missions.

Comme Jacques Saint-Amaux, Jean-Louis Barth souhaiterait que nous recourions davantage à l'emprunt. J'ai déjà rompu avec la politique d'endettement zéro de mes prédécesseurs en permettant que nous y fassions appel en tant que de besoin. Mais en 2010, notre autofinancement s'est beaucoup accru. Je ne vois donc pas la nécessité d'augmenter l'emprunt, d'autant que notre capacité d'engager les travaux se trouve limitée par les moyens humains et matériels que nous avons à notre disposition. Quand on voit le temps nécessaire pour parvenir à des financements croisés et monter les dossiers, il ne sert à rien de mobiliser des emprunts qui ne seraient pas suivis de réalisations effectives.

Transports, logement, attractivité économique : tels sont les trois thèmes principaux retenus par Jean-Louis Barth. Ce sont les termes mêmes de l'équation que nous nous attachons à résoudre. Il sait combien je prête attention à ses propositions ainsi qu'à celles d'André Sylvestre, président du

groupe socialiste et apparentés. Je lui confirme que le groupe de travail chargé de réfléchir à l'évolution des CDOR tiendra sa première réunion le 20 janvier. J'ai souhaité que toutes les sensibilités politiques y soient représentées. Les CDOR ont été créés à l'origine pour accroître l'offre générale de logements, mais aussi, c'était même un objectif prioritaire, créer des logements sociaux, notamment dans les communes qui n'en avaient pas suffisamment. Ces contrats doivent faciliter l'accession sociale à la propriété et « fluidifier » les parcours résidentiels. Je veille scrupuleusement à ce que la proportion prescrite de logements sociaux soit respectée dans tous les contrats et à ce que soit assurée une mixité sociale.

En matière de transports, sujet sur lequel plusieurs d'entre vous sont intervenus, je dois avouer que nos relations avec le STIF ne sont pas toujours faciles. Le président du Conseil régional relaie nos souhaits, mais le STIF, vous le savez tous, donne la priorité à Paris et à la petite couronne au détriment de l'ensemble des départements de grande couronne, dont les besoins passent en second.

Olivier Lebrun s'est félicité que ce budget pour 2011 prépare l'avenir, je l'en remercie. Il faut que notre département puisse disposer des moyens de sa politique ambitieuse, avant comme après la réforme territoriale.

Je remercie Jean-Louis Berthet d'avoir mis l'accent sur le dynamisme de ce budget. Pour ce qui est des points précis qu'il a évoqués concernant son canton, il est vrai qu'il est important que les territoires ne cherchent pas à se faire concurrence. Mais les entreprises sont libres de s'implanter où elles le souhaitent et elles peuvent parfois prendre des décisions très rapides – c'est le cas de la société qu'il a citée. L'INRIA (Institut national de recherche en informatique et en automatique), situé lui aussi dans son canton, est confronté à la même problématique, s'interrogeant sur l'opportunité de quitter le site ou bien d'y reconstruire et agrandir ses bâtiments.

Je remercie enfin Pierre Lequiller, qui joue à mes côtés un rôle-clé en sa qualité de premier vice-président. Il a lui aussi souligné le caractère ambitieux de ce budget et s'est félicité de la préservation des équilibres budgétaires, garante de notre politique pour l'avenir. J'ai bien pris note de ses observations concernant la reconquête de la Seine.

Christine Boutin, dernière oratrice, a insisté sur l'environnement. Nous ferons en sorte avec notre nouvelle directrice de la communication de mieux faire connaître auprès des Yvelinois la politique ambitieuse de notre département en ce domaine.

M. SOLIGNAC – Je signale une erreur matérielle, non pas dans le projet de délibération lui-même, mais dans le rapport de présentation où il faut lire, page 24, pour l'autorisation d'emprunt « 136,9 millions d'euros », et non « 142,16 » comme indiqué par erreur.

M. le PRÉSIDENT – Il vous est maintenant proposé d'adopter le budget primitif pour 2011

- par nature conformément à la délibération du 10 juillet 2003.

- par chapitre budgétaire pour vous permettre de vous prononcer sur chacun d'entre eux, conformément à l'article L 3312-1 du code général des collectivités territoriales.

L'équilibre général du budget principal s'établit ainsi :

- mouvements réels et d'ordre	1 594 216 805 euros
- mouvements d'ordre	251 036 662 euros
- mouvements réels	1 343 180 143 euros

La section d'investissement s'élève à 605 698 876 euros.

La section de fonctionnement s'élève à 988 517 929 euros.

*Le projet de budget primitif pour 2011 est adopté à la majorité des Conseillers généraux présents ou représentés, avec :*

- pour : 28 voix – groupe « Ensemble pour les Yvelines ».

- contre : 11 voix - dont 10 voix du groupe socialiste et apparentés et la voix contre de M. Saint-Amaux.

M. le PRESIDENT – Il vous est maintenant proposé d’adopter chaque budget annexe (en recettes et en dépenses)

En M 22

- Foyer Robert Carpentier	7 530 469 euros
- Centre maternel de Porchefontaine	3 804 339 euros
- Foyer Sully	200 000 euros

En M 52

- Musée départemental Maurice Denis Le Prieuré	2 315 792 euros
- Institut de formation sociale des Yvelines et Ecole départementale de puériculture	1 278 375 euros

*L'ensemble de ces projets de budgets annexes est adopté à l'unanimité des Conseillers généraux présents ou représentés.*

M. le PRESIDENT – Il vous est également proposé de statuer sur :

- la fiscalité directe et les allocations compensatrices.
- l'emprunt d'équilibre.
- la fixation à +1,35% du taux directeur d'évolution du prix de journée 2010 des établissements sociaux et médico-sociaux habilités et tarifés par le Département.
- l'affectation aux collaborateurs de cabinet d'une somme de 412 500 euros au titre de l'exercice 2011.
- les nouvelles modalités financières pour le versement des subventions.

*Le projet de délibération est adopté à la majorité des Conseillers généraux présents ou représentés, avec :*

- pour : 28 voix – groupe « Ensemble pour les Yvelines ».
- contre : 11 voix - dont 10 voix du groupe socialiste et apparentés et la voix contre de M. Saint-Amaux.

### ***Projet de réseau de transport public du Grand Paris***

M. LOISON, *rapporteur* – La loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris prévoit la réalisation d'un nouveau réseau de transport public au moyen d'un métro automatique en rocade qui relierait le centre de l'agglomération, les principaux pôles économiques et urbains, le réseau ferroviaire à grande vitesse et les aéroports internationaux. Après un débat public de quatre mois qui s'achèvera le 31 janvier 2011, la Société du Grand Paris (SGP), maître d'ouvrage du projet, élaborera un projet de schéma d'ensemble qui devra être approuvé par décret en Conseil d'Etat. A compter de la publication de ce décret, les procédures nécessaires aux déclarations d'utilité publique des différents maillons du réseau seront engagées dans un délai de dix ans. Il est aujourd'hui demandé à notre assemblée départementale de se prononcer sur le dossier soumis au débat public.

Ce projet comporte une double rocade de métro automatique de 155 km, desservant une cinquantaine de gares, dont quarante nouvelles, reliant à 65 km/h les grands pôles de la région. Son coût de réalisation est estimé à 23 milliards d'euros.

Ce réseau vise à accompagner le développement de huit territoires de projet, les Yvelines n'étant concernées que par celui de l'OIN Paris-Saclay. Il vise aussi à permettre, à l'horizon 2030, la création d'un million d'emplois et l'accueil d'un million et demi d'habitants.

L'une des trois lignes prévues relierait en 75 km Roissy à Orly en passant par La Défense, Versailles et le plateau de Saclay. La gare prévue à Versailles, unique point d'accès du réseau aujourd'hui cartographié dans les Yvelines, serait située soit aux Matelots, soit à la gare des Chantiers. L'implantation d'une deuxième gare dans les Yvelines, dans le secteur de La Minière, est toutefois envisagée afin d'assurer pleinement l'intégration du pôle de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Les prévisions de trafic sont de trois millions de voyageurs par jour en 2030 pour l'ensemble du réseau, et de 12 000 à 16 000 voyageurs par heure – en heure de pointe – entre Orly et Versailles et 30 000 à 34 000 entre Versailles et La Défense.

Pôle économique majeur, Versailles-Vélizy-Saint-Quentin-en-Yvelines regroupe la moitié des emplois du département et 63% de ceux du territoire de l'OIN Paris-Saclay. Il polarise de ce fait une grande partie des déplacements. Le Département des Yvelines soutient donc le réseau de transport du Grand Paris qui prévoit une desserte de ces deux territoires-clés.

Ce projet ne saurait cependant faire oublier les projets de transport complémentaires indispensables pour répondre aux besoins de mobilité internes au département. Une ou deux gares seulement sont envisagées dans les Yvelines, sur cinquante au total, et les inter-stations, de l'ordre de quinze kilomètres, contre trois sur le reste du réseau, ne permettront qu'une liaison limitée entre pôles yvelinois. Or, 75% des déplacements s'effectuant entre ces pôles, il convient d'apporter également des réponses structurantes sur ce plan.

La boucle sud-ouest du Grand Paris devra comporter au moins deux gares dans les Yvelines, l'une à Versailles, l'autre à Saint-Quentin-en-Yvelines. Pour optimiser l'effet de maillage attendu, des connexions performantes devront être assurées à partir de ces gares. La station de Versailles mettra l'agglomération Versailles-Grand Parc, territoire stratégique de l'OIN Paris-Saclay, en réseau avec les autres grands pôles économiques et urbains franciliens, les gares d'interconnexion TGV et les aéroports d'Orly et Roissy. Elle permettra des correspondances entre ce réseau et plusieurs lignes structurantes du réseau de transport régional. Elle permettra enfin d'envisager une desserte efficace du plateau de Satory.

Il serait incohérent que le réseau de transport du Grand Paris ne comporte pas de gare à Saint-Quentin-en-Yvelines. C'est en effet le haut lieu de la recherche-développement privée francilienne et ce territoire dispose d'un très fort potentiel de développement. Saint-Quentin-en-Yvelines concentre, avec Versailles et Vélizy, 12% de la recherche privée d'Ile-de-France – le technocentre de Renault représentera à terme, à lui seul, 17 000 emplois.

C'est pourquoi il convient de demander à la Société du Grand Paris de réaliser préalablement à la publication du projet d'ensemble, et en concertation avec les élus locaux concernés, une étude relative à la localisation de la seconde gare yvelinoise. Il faut que celle-ci permette la desserte des quartiers Est de Saint-Quentin-en-Yvelines, denses en population comme en emplois, et à fort potentiel de développement. La SGP doit engager les études pour intégrer au schéma d'ensemble des recommandations sur le maillage complémentaire qui est nécessaire. Ces recommandations doivent permettre la mise en place accélérée de l'offre indispensable aux territoires, notamment aux connexions de Vélizy et du plateau de Satory avec les autres pôles de l'OIN Paris-Saclay. Ces études devront être réalisées préalablement à la publication du schéma d'ensemble. Il faut enfin optimiser les correspondances entre réseaux à La Défense au service de l'attractivité de la vallée de Seine.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime, tout en formulant le souhait que la future gare ferroviaire prévue à Saint-Quentin-en-Yvelines soit implantée à proximité immédiate du bassin de vie de la Ville Nouvelle, et non excentrée sur le site de La Minière comme il avait pu être évoqué. Nous préférierions que ce site ne soit pas mentionné afin que l'étude soit totalement indépendante.

M. DELIGNE – Il est évident qu'il faut deux gares dans les Yvelines, l'une à Versailles, l'autre à Saint-Quentin-en-Yvelines. Pour cette dernière, il me paraît en effet important de ne pas parler du site de La Minière. La future gare devra être en connexion avec l'actuelle gare de Saint-Quentin-en-

Yvelines, le transport commun en site propre existant qui, à terme, reliera Saint-Quentin-en-Yvelines et Massy, et ceux à venir comme celui qu'on peut espérer entre Guyancourt et Versailles. Nous préférons donc qu'on parle seulement de la nécessité d'une gare à Saint-Quentin-en-Yvelines, d'autant que le TCSP existant est plutôt entre Villaroy et la gare de Saint-Quentin-en-Yvelines qu'à la Minière, dont les terrains sont pour vivement convoités par l'Etat.

Nous voterons ce projet de délibération avec la formulation reprise dans ce cahier d'acteurs. Je souhaiterais toutefois faire quelques remarques sur le projet de Grand Paris.

Tout d'abord, les financements n'en sont pas assurés. On évoque un coût de 25 à 30 milliards d'euros aujourd'hui. Mais *quid* dans 25 ans ? Quatre à cinq milliards d'euros seulement seraient certains. On ne sait même pas exactement combien sera disponible l'an prochain. Le ministre lui-même a indiqué hier que les sommes qui devaient figurer en loi de finances rectificative « changeaient quasiment toutes les deux heures. » ! Il est bon d'avoir une vision à très long terme à condition de ne pas oublier les financements nécessaires pour répondre aux besoins de transport collectif dès aujourd'hui. Le « grand huit » pourrait, hélas, devenir un « petit neuf » si on oubliait les Yvelines.

Ensuite, il me semble qu'en mettant par trop l'accent sur les pôles économiques ou les terrains qui représentent de l'avenir en termes de foncier, on oublie les bassins de vie et les déplacements de leurs habitants. En insistant sur ces points, cela renforcerait nos arguments en faveur de deux gares dans les Yvelines.

Enfin, et c'est ce qui m'inquiète le plus, le schéma directeur d'Ile-de-France (SRDIF), qui a été mis sous le coude pendant deux ans après que son élaboration avait déjà pris quatre ans, est toujours bloqué au Conseil d'Etat. Cela nous contraint à élaborer les nouveaux plans locaux d'urbanisme (PLU) en conformité avec le précédent SDRIF, lequel date de 1994. Il faudrait que les services de l'Etat soient un peu plus cohérents. Pour l'heure, la situation est ubuesque.

Dans un souci d'efficacité et parce que nous devons tous parler d'une même voix forte, nous voterons ce rapport. M. Marc Véron, nommé récemment à la tête de la Société du Grand Paris, fait souvent valoir que le problème dans les Yvelines est que tous les acteurs ne parlent pas d'une même voix. Que le vote de notre assemblée ce matin lui apporte un démenti. Pour ce qui est de Saint-Quentin-en-Yvelines, nous avons, avec mon homologue de Montigny-le-Bretonneux, qui n'est pas de la même sensibilité politique, défendu l'idée que nous devons rendre un avis clair et fort. L'association des grandes entreprises de Saint-Quentin-en-Yvelines et le CODESQY (Comité de développement de Saint-Quentin-en-Yvelines) entendent tous deux rédiger un cahier d'acteurs allant dans le même sens. M. Véron ne doit plus pouvoir prétendre que rien ne serait possible dans les Yvelines parce que nous serions divisés.

M. le PRESIDENT – J'ai moi-même eu l'occasion de porter la parole du Département lors d'un débat public à Montigny-le-Bretonneux.

M. ESNOL – Le territoire de l'OIN Val de Seine est très mal desservi, voire pas du tout, par le projet de boucle « grand huit » du Grand Paris, comme le président de la communauté d'agglomération de Cergy l'a lui-même fait remarquer. Cela est d'autant plus dommage que le port d'Achères et tout le secteur de la confluence sont appelés à se développer avec le projet de canal Seine-Nord.

Pour ce qui est du prolongement d'Eole jusqu'à Mantes, nous sommes très attachés à ce qu'il y ait une gare à Sartrouville, permettant une connexion avec la tangentielle Nord et le RER A, et une autre à Poissy. Il faut relancer le STIF à ce sujet. Les élus concernés sont unanimes.

M. JOLY – Responsable des transports pour la communauté de communes de la Boucle de Seine, j'insiste sur la nécessité de désenclaver ce bassin de vie qui regroupe quelque 170 000 habitants. Le souhait formulé dans le cahier d'acteurs d'un arrêt à Sartrouville et (ou) à Houilles/Carrières-sur-Seine doit être repris dans tous les documents du Département relatifs aux transports collectifs,

notamment à l'amélioration du RER A et la prolongation du RER E. On nous oppose des impératifs techniques, au motif notamment du passage de fret, mais le trafic serait de 25 000 passagers/jour à Houilles et 15 000 passagers/jour à Carrières.

M. TETART – Je reprends à mon compte tous les éléments du cahier d'acteurs et me félicite de l'unanimité de tous les acteurs yvelinois concernés. Lors de la dernière réunion du conseil d'administration du STIF, j'ai été contraint de voter contre la délibération proposée par le Syndicat qui propose plutôt un « petit neuf » qu'un « grand huit » et pense qu'un transport de type métro est inadapté dans les Yvelines. Nous devons, unanimement, demander des explications sur ce point.

M. RIBAUT – Il est très important de coupler les demandes du Département formulées dans le présent cahier d'acteurs et celles concernant Eole que nous avons votées lors de notre dernière séance.

M. BEL – Je partage pleinement l'avis de nos collègues Philippe Esnol et Alexandre Joly sur la nécessité qu'Eole comporte des arrêts locaux. Il en faut notamment dans la Boucle de Montesson. Je partage également le point de vue de François Deligné. Je lui ferai seulement observer que ce n'est pas parce que le Conseil d'Etat a annulé le projet de SDRIF que c'est celui de 1994 qui s'applique de nouveau, dans la mesure où il est arrivé à expiration. Nous pouvons parfaitement continuer de faire évoluer les PLU et les SCOT, en nous appuyant notamment sur les considérants de la décision du Conseil d'Etat. Le SDRIF a en effet été annulé pour deux raisons principales : la non-prise en compte du projet de Grand Paris mais surtout la méconnaissance des lois de décentralisation. C'est indirectement reconnaître que les collectivités ont un pouvoir plus important que ne le leur en laissait le SDRIF.

M. VANDEWALLE – Ce métro automatique autour de Paris, réseau structurant pour les territoires, jouera un rôle essentiel pour les décennies futures. Si nous voulons que les Yvelines puissent continuer d'apporter leur dynamisme à l'ensemble de la région Ile-de-France, il faut affirmer haut et fort que le tronçon yvelinois est indispensable. En effet, une boucle qui n'est pas bouclée n'est pas une boucle et ne peut être pleinement fonctionnelle – comme on le voit pour la Francilienne.

Il convient également de s'opposer à la fausse bonne idée de phasage des travaux, comme y était d'ailleurs opposé l'ancien secrétaire d'Etat, Christian Blanc. En effet, les besoins existent déjà : Saint-Quentin-en-Yvelines est le troisième pôle économique d'Ile-de-France, après Paris et La Défense. Les calculs de rentabilité avancés pour ce tronçon sont faussés si on ne compte pas les voyageurs qui emprunteraient ce réseau de transport... à condition qu'il y ait une gare à Saint-Quentin. Cette gare est indispensable pour la dynamique actuelle et future du secteur. C'est aussi un gage de meilleure rentabilité du réseau.

On fait depuis longtemps de gros efforts dans les Yvelines pour créer des logements mais les infrastructures ne suivent pas. Il faudrait davantage de donnant-donnant. D'un côté, l'Etat a de très fortes exigences en matière de logement. Qu'il joue de l'autre côté pleinement son rôle en assurant sa part de financement à la réalisation des réseaux de transport nécessaires.

Pour ce qui est du SDRIF, des discussions sont en cours entre l'Etat et le Conseil régional. Il faut sortir rapidement de la situation ingérable créée par la décision du Conseil d'Etat. Cela passera vraisemblablement par une mesure législative au début de l'année prochaine.

S'agissant du financement du projet de Grand Paris, la loi de finances rectificative pour 2010 comporte d'ores et déjà des financements. Il y a même eu débat pour savoir si la SGP serait capable de dépasser les 200 millions d'euros que doit rapporter la nouvelle taxe en 2011. Cela étant, il est vrai que les quatre milliards d'euros de dotation de l'Etat ne sont pas prévus, mais dans la situation actuelle des finances publiques, serait-il de bonne gestion de geler une telle somme que l'on ne pourrait de toute façon pas dépenser immédiatement ?

M. le PRESIDENT – Les deux OIN et les deux cahiers d’acteurs – celui-ci et celui concernant Eole – constituent une chance pour les Yvelines. C’est une preuve que nous ne sommes pas oubliés, alors même que la priorité est plutôt donnée à Paris et à la petite couronne pour les infrastructures de transport. A nous maintenant de faire valoir nos projets.

Je suis tout à fait d’accord avec François Deligné : il est capital que nous parlions d’une seule et même voix. Nous sommes unanimes à souhaiter une gare du Grand Paris tant à Versailles qu’à Saint-Quentin-en-Yvelines. Ne laissons pas la Société du Grand Paris prendre prétexte d’un éventuel désaccord sur le lieu de son implantation pour ne rien faire. Il n’y a pas de désaccord. C’est d’ailleurs pourquoi nous demandons que des études soient immédiatement lancées sur le lieu qui paraît le plus propice à ces implantations.

A ceux qui craignent que le « grand huit » ne se transforme en « petit neuf », je fais valoir que la Région ne nous a guère aidés car dans son projet d’Arc Express, les Yvelines étaient totalement oubliées. On ne peut qu’être heureux que le Gouvernement se soit fortement engagé pour que soient prévues deux gares de métro sur le territoire yvelinois, quand beaucoup faisaient valoir dans le débat public que la densité de population ne le justifiait pas. J’en remercie l’ex-secrétaire d’État Christian Blanc, ancien élu des Yvelines qui connaissait bien la problématique du département, C’aurait été faire fi de l’intérêt de l’OIN Paris-Saclay, qui sera un outil sans équivalent en matière économique et de recherche.

Je remercie Yves Vandewalle des précisions qu’il a apportées concernant le SDRIF. J’espère moi aussi que le Parlement sera prochainement appelé à se prononcer pour qu’on sorte du blocage actuel. Je remercie également notre collègue d’avoir appelé notre attention sur le danger d’un phasage des travaux : les besoins sont urgents. Des entreprises menacent de quitter notre territoire si elles n’obtiennent pas de réponses en matière de transports.

M DELIGNE – Lors d’une réunion hier soir, j’ai cru comprendre que la Société du Grand Paris privilégierait dans les Yvelines des lignes de bus plutôt qu’un métro souterrain. Je parle au conditionnel.

M. le PRESIDENT – Rien n’est acquis. N’oublions jamais que nous sommes un département de grande couronne. Que la Région elle-même n’ait pas intégré les Yvelines dans son projet d’Arc Express montre combien il est difficile que nos besoins soient reconnus, alors même que l’État s’engage fortement sur les deux OIN.

M. JOLY – Pourrait-on rajouter dans le texte la nécessité d’une gare à Carrières ?

M. le PRESIDENT – Non, car chacun d’entre vous voudrait alors rajouter quelque chose concernant son canton. Le cahier d’acteurs a été validé par la Commission. Je le soumetts tel quel aux voix.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité des votants et représentés avec une abstention de vote : M. Esnol.*

### ***Schéma d’organisation sociale et médico-sociale 2010-2015. Volet insertion***

M. LEBRUN, *rapporteur* – Après ses volets Enfance et Autonomie, il vous est aujourd’hui proposé d’adopter le volet Insertion du schéma d’organisation sociale et médico-sociale 2010-2015. Ce volet vise à renforcer l’insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA au sein de la filière médico-sociale en favorisant leur recrutement par les établissements de soins sociaux et médico-sociaux, les

coordinations handicap et gérontologiques, et autres établissements et services intervenant dans le domaine de l'autonomie.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a donné un avis favorable à l'unanimité des votants, avec une abstention de vote et la commission des Finances un avis favorable à l'unanimité des présents.

M. le **PRESIDENT** – C'est une mission essentielle du Département que nous souhaitons remplir pleinement. Je remercie vivement les associations qui nous aident à favoriser le retour à l'emploi de ces publics.

M. **GOURDON** – Le groupe socialiste et apparentés s'abstiendra sur ce projet de délibération. Je voudrais dire pourquoi.

Nous avons voté en mai dernier le PDALPD (plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées) et le PDI (programme départemental d'insertion) sous condition : nous demandions en effet que soient prises rapidement des mesures plus ambitieuses en faveur d'un accompagnement personnalisé des personnes concernées, de leur formation et de la construction de logements très sociaux ou temporaires. Nous attendions donc avec impatience les mesures du volet Insertion du schéma d'organisation sociale et médico-sociale.

Ce volet comporte une disposition principale, l'intégration de bénéficiaires du RSA dans les services administratifs et sociaux du Département, que nous approuvons, comme nous approuvons l'idée que ce public bénéficie d'un soutien personnalisé dans les services d'accueil. Nous nous félicitons également qu'ait été reprise l'idée que nous défendions d'actions de communication en matière de formation pour les jeunes des quartiers populaires.

Nous estimons toutefois que d'autres leviers pourraient être utilisés pour conduire une politique d'insertion plus diversifiée et mieux adaptée aux divers bénéficiaires du RSA, notamment en rééquilibrant insertion économique et insertion sociale. Cette dernière doit, selon nous, être renforcée.

La convention passée avec le CCAS (centre communal d'action sociale) de Conflans illustre parfaitement le besoin de renforcer le partenariat. En effet, à l'issue du diagnostic social, les services du Département ont proposé à la commune d'engager des actions qui existaient déjà sur le plan local. D'un autre côté, certaines thématiques comme la lutte contre les violences faites aux femmes n'ont pas été prises en compte alors qu'une véritable politique de prévention est nécessaire en ce domaine.

Il faudrait aussi renforcer le partenariat avec les missions locales. Le nombre d'allocataires du RSA âgés de moins de 30 ans augmente de manière significative dans le département. Ces jeunes ont parfois déjà eu un parcours en mission locale qu'il pourrait être intéressant d'articuler avec l'entrée dans le dispositif du RSA. Nous vous proposons qu'une mission locale expérimente un suivi spécifique de ce type d'allocataires.

Les problématiques psycho-sociales sont souvent importantes chez les bénéficiaires du RSA, notamment chez ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi. Pour y faire face, le Département dispose de quatre dispositifs et d'une action territoriale. Mais force est de constater que le maillage territorial demeure très disparate. Quelles avancées a-t-on pu faire depuis mai ?

Le Département s'attache en priorité aux bénéficiaires les plus éloignés de l'emploi, comme en atteste encore ce projet de délibération. Il ne faut pas oublier non plus les personnes qui touchent le RSA – auparavant le RMI – depuis plus de trois ans, dont la majeure partie se trouve en situation d'exclusion et de très grand isolement. Il peut s'agir de personnes en attente de la retraite, qui n'ont plus de perspective d'insertion professionnelle, de personnes en situation de dépendance, de personnes jeunes, non dépourvues de savoir-faire mais ayant des problèmes psychologiques. Pour ces publics, il faudrait travailler sur l'envie, le désir, la motivation. On pourrait créer un espace permanent de remobilisation où convivialité, activités valorisantes et entraide leur seraient

proposées. Par ailleurs, parmi ce public, beaucoup sont reconnus comme travailleurs handicapés. Il devrait être possible d'articuler insertion sociale et insertion professionnelle sous l'égide de la MDPH.

Dans notre département, l'offre associative est abondante, mais les publics en difficulté ont parfois du mal à y accéder pour des raisons financières, culturelles ou matérielles – garde des enfants, transports... La participation à une association peut pourtant être source d'intégration et de mise en lien avec le monde du travail. Introduire une clause de solidarité dans les conventions conclues avec des partenaires intervenant dans les domaines du sport, des loisirs et de la culture pourrait être un levier d'insertion sociale. Hélas, peu d'associations culturelles, sportives et de loisirs font référence à un volet insertion. On pourrait attendre qu'elles proposent des modalités tarifaires particulières.

Les principaux freins à l'embauche sont le transport et la garde d'enfants. Le Département finance des aides au permis de conduire qui visent à y remédier. Il faudrait faire davantage pour ce qui est de l'accueil de la petite enfance. L'amplitude horaire des structures d'accueil collectif est souvent inadaptée aux contraintes des emplois proposés à un public faiblement qualifié et la plupart des règlements appliqués dans ces structures, municipales ou associatives, donnent la priorité aux enfants dont les parents travaillent. On pourrait envisager de mettre en place un service départemental d'accueil familial 24h/24.

Il faudrait également accroître l'aide au logement temporaire et développer les logements passerelles. Ceux-ci constituent une opportunité pour certains publics ayant besoin de se stabiliser avant de prendre leur autonomie dans un logement classique. Je pense notamment aux personnes ayant vécu dans la rue ou aux femmes battues qui ont besoin d'un accompagnement particulier. Le Département travaille avec certaines associations et propose des constructions de type chalet avec le Lien Yvelinois. Nous souhaiterions que le Département revalorise son aide au Lien Yvelinois et que les associations comme SNL Yvelines puissent de nouveau cumuler des aides à la médiation locative et à l'accompagnement social lié au logement.

Je souhaite appeler votre attention sur l'association SNL Yvelines. Créée en 1997, SNL Yvelines recherche des solutions de logement pour des personnes en situation précaire en acquérant ou en réhabilitant des logements grâce à des fonds privés et publics et en offrant un accompagnement personnalisé aux personnes qu'elle y loge. SNL Yvelines a ainsi créé près de cent logements depuis 13 ans et accueilli près de 250 ménages en difficulté, dont 150 ont pu retrouver une solution de logement durable. Or, les nouvelles règles adoptées pour les appels à projets du FSL (Fonds de solidarité logement) conduisent à une réduction drastique des aides à cette association et auront plusieurs conséquences néfastes. L'une des rares structures reconnues comme capable de loger des personnes ayant besoin d'une réinsertion progressive risque de perdre à terme son positionnement spécifique et d'abandonner des projets de développement en zone semi-rurale où les besoins de logements-passerelles sont pourtant loin d'être satisfaits. Les familles logées par SNL Yvelines seront moins nombreuses et ne pourront plus bénéficier d'un suivi social. La rotation dans les logements-passerelles sera moins élevée. Enfin, SNL Yvelines sera contrainte de diminuer le nombre de ses travailleurs sociaux et de son personnel chargé de la gestion locative. Enfin, beaucoup de bénévoles de l'association en charge de l'accompagnement des publics risquent d'être découragés, ce qui, par contre-coup, restreindra la collecte auprès des donateurs, amoindrissant les financements disponibles pour les investissements, et partant la création possible de nouveaux logements-passerelles.

La crise que subissent notre pays et l'Europe tout entière, qui se traduit par la désindustrialisation de notre économie et la disparition de nombreux emplois, rend encore plus vulnérables les personnes en difficulté. Même si notre département n'est pas le plus touché, les Yvelinois sont de plus en plus nombreux à être confrontés à de réelles difficultés sociales. Les marges de manœuvre financières dont nous disposons doivent être mobilisées à leur profit. L'insertion économique est déterminante mais sans une politique d'insertion sociale dynamique et efficace, prenant en compte l'emploi, la

santé et le logement, les personnes les plus fragiles ne trouveront pas de solution pérenne à leurs difficultés. Il nous faut relever le défi.

L'exclusion n'est pas une fatalité. En s'engageant en faveur d'une insertion sociale et professionnelle durable, le Conseil général doit manifester, avec l'ensemble de ses partenaires, sa volonté sans faille de répondre à l'urgence sociale.

M. LE RAPPORTEUR – Je crains, Monsieur Gourdon, que vous ne vous soyez mépris sur ce projet de délibération. Nous ne votons pas ici le plan départemental d'insertion, mais uniquement le volet Insertion du schéma d'organisation sociale et médico-sociale. Celui-ci prévoit un recrutement spécifique de bénéficiaires du RSA dans les établissements sociaux et médico-sociaux du département (EHPAD, foyers...). Je serais donc déçu que vous vous absteniez. Le projet de délibération a été voté à l'unanimité en commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales – avec une seule abstention, dont je n'ai d'ailleurs pas compris le motif.

M. VIGNIER – Si toutes les communes du Département n'hésitaient pas à employer des personnes en contrat aidé, notamment des bénéficiaires du RSA qui rencontrent des difficultés d'intégration, ou même des apprentis, 600 personnes auraient immédiatement du travail. En ce sens, le geste fort marqué par le Département dans cette délibération va dans le bon sens et on ne peut qu'approuver cette décision. Je n'ignore pas les difficultés de tous ordres pour les collectivités, quelles qu'elles soient, d'embaucher des bénéficiaires du RSA, notamment parce qu'en fin de contrat aidé, il en résulte pour elle des charges supplémentaires, les règles du jeu n'étant pas les mêmes que dans le privé.

Vous avez indiqué, monsieur le Président, lors de la présentation du budget primitif, que vous entendiez doubler le nombre de contrats aidés. Mais dans le secteur médico-social, le nombre d'embauches restera marginal. S'il est bon d'entreprendre la démarche, il sera mieux encore de l'évaluer, et de savoir combien de personnes auront réellement pu trouver un travail. La maison de retraite de Magnanville par exemple est disposée à embaucher des contrats aidés pour les tâches de ménage ou de cuisine. Mais cela représente un faible nombre d'emplois. Car pour aider matériellement ou soutenir psychologiquement des personnes en difficulté, comme nombre de résident de nos établissements du secteur médico-social, on ne peut pas prendre des personnes elles-mêmes en difficulté.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération. Nous reconnaissons qu'il part d'une intention louable mais demandons que le dispositif fasse l'objet d'une évaluation.

M. FOURNIER – L'embauche de contrats aidés est plus facile pour les communes que pour les services du Conseil général. Nous cherchons seulement à donner l'exemple.

Monsieur Gourdon, l'association SNL n'a pas été retenue dans l'appel à projets de 2008. Un autre va avoir lieu prochainement. Nous espérons qu'elle pourra cette fois-ci répondre aux critères exigés.

M. LE PRESIDENT – Il est très difficile d'accueillir les jeunes bénéficiaires du RSA, sans expérience, qui ne constituent pas une population « facile ». Il l'est plus encore d'accueillir les allocataires depuis plus de trois ans, qui ont depuis longtemps décroché du milieu du travail. Il est beaucoup plus facile, nous le savons tous, de réinsérer des personnes qui ont eu une première expérience ou ne se retrouvent sans emploi ni activité que depuis peu. Nous savons prendre en charge momentanément les publics les plus difficiles mais nous savons l'extrême difficulté de leur assurer un retour durable à l'emploi. Nous n'en attachons pas moins la plus grande importance à cette mission.

Pour le reste, je suis tout à fait favorable à un retour d'expérience et une évaluation. Il y va de l'intérêt de tous.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des votants avec onze abstentions : groupe socialiste et apparentés et abstention de M. Saint-Amaux.*

### ***Crèche Baby Loup à Chanteloup-les-Vignes***

M. FOURNIER, *rapporteur* – Il vous est proposé de renouveler le partenariat conclu avec la crèche « Baby Loup » à Chanteloup-les-Vignes qui offre un service d'accueil de proximité des jeunes enfants, ouvert sept jours sur sept 24 heures sur 24, pour des parents momentanément en difficulté et d'autoriser le Président du Conseil général à signer la nouvelle convention avec « Baby Loup ». L'association recevra une participation départementale de 125 000 euros au titre de l'exercice 2010. La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents et représentés.*

### ***Convention avec la CPAM pour la prise en charge des enfants confiés à l'ASE***

M. LEBRUN, *rapporteur* – Il vous est proposé d'autoriser le Président du Conseil général à signer la convention entre la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) des Yvelines et le Conseil général, déterminant les modalités de prise en charge des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) dans le cadre de la couverture maladie universelle, établie pour une durée de six mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents ou représentés.*

### ***Remise gracieuse de dettes contractées envers le Département***

MME MARY, *rapporteur* – Il vous est proposé de refuser trente-deux demandes de remises gracieuses de dettes contractées envers le Département, qu'avaient sollicitées certains bénéficiaires de l'APA à domicile, de l'ACTP ou de la PCH, ainsi que quelques obligés alimentaires de personnes admises à l'aide sociale.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRÉSIDENT – Nous cherchons à défendre à la fois les intérêts des familles et du Département.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents ou représentés.*

### ***Avenant n°1 au contrat d'objectifs et de moyens de la Ligue de l'enseignement***

M. VIGNIER, *rapporteur* – Il vous est proposé d'allouer à La Ligue de l'enseignement un complément de subvention de fonctionnement de 45 600 euros au titre de l'exercice 2010 pour le financement de classes relais. La participation annuelle du Département à ce type d'actions sera

portée à 91 200 euros, ce qu'il vous est proposé d'intégrer à l'avenant n°1 du contrat d'objectifs et de moyens signé avec cette association le 12 juillet 2010.

Cet avenant intégrera également, pour un montant de 13 837 euros par an, à compter de 2011, une aide à l'association pour les deux animateurs qu'elle met à disposition sur les quatre sites d'Yvelines Campus et qui assurent l'accueil des enfants des agents du Département avant et après les activités.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Ce dossier me donne l'occasion de rappeler le travail de terrain de très grande qualité accompli par la Ligue de l'enseignement.

M. LE RAPPORTEUR – Partout elle agit avec efficacité et dévouement.

MME PERICARD – Je regrette que dans le secteur de Saint-Germain-en-Laye, plus grande sous-préfecture de France, il n'y ait pas une seule classe relais. Il y existe pourtant, comme partout, des besoins. Comment faire pour obtenir l'ouverture d'une classe ?

MME MARY – Les classes-relais sont ouvertes par bassin de vie sur décision de l'Inspection d'académie. Un décret fixe les plafonds et les planchers pour les ouvertures. L'Éducation nationale, hélas, ne joue pas tout à fait le jeu et nous nous trouvons dans les Yvelines au plancher fixé par le décret. Il faudrait que vous preniez contact directement avec l'académie. Mais je ne pense pas que celle-ci envisage d'ouvrir de nouvelles classes relais car nous avons déjà échappé de justesse à des fermetures.

Cela dit, il faut convaincre les équipes éducatives des collèges, en particulier les principaux, de l'intérêt de ces classes et les motiver à y envoyer les élèves. Dans une ville comme la mienne, qui compte trois collèges, sur une année seulement deux jeunes étaient allés en classe relais, ce que je me permets de juger scandaleux, quand on connaît les difficultés de beaucoup de collégiens dans ma ville.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents ou représentés.*

### ***Contrat d'objectifs et de moyens avec l'association Information Prévention Toxicomanie***

M. FOURNIER, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver le contrat d'objectifs et de moyens conclu avec l'association Information Prévention Toxicomanie (IPT) sur la période 2010-2012. Cette association mène depuis 2002 diverses actions de prévention auprès de jeunes en difficulté, de leurs familles et de professionnels de la santé ou de l'éducation. Onze actions ont été retenues autour de trois thématiques : prévention des conduites à risque à l'adolescence, formation et accompagnement professionnel, soutien à la parentalité. Le Département versera à l'association une subvention de 104 200 euros au titre de 2010.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents ou représentés.*

### ***Subvention à la Fondation Méquignon***

M. VIGNIER, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder une subvention de 123 435 euros à la fondation Méquignon pour l'extension de son placement familial aux Mureaux, représentant 20% de la dépense subventionnable pour les travaux de construction, voirie, équipement matériel et mobilier, et 40% de celle prévue pour les travaux de mise aux normes, d'hygiène et de sécurité. La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents ou représentés.*

### ***Contrat social de territoire avec la ville de Mantes-la-Jolie***

M. LEBRUN, *rapporteur* – Après ceux de Chanteloup-les-Vignes, Trappes et La Verrière, il vous est proposé d'adopter le contrat social de territoire de Mantes-la-Jolie pour 2010. Celui-ci est centré autour de l'insertion des jeunes : prise en charge des jeunes en situation d'exclusion scolaire, expériences premier emploi, pôle d'apprentissage du français comme outil d'insertion sociale, renforcement du lien social, bourse post-baccalauréat « Mantes + Etudiants », accueil et sécurisation des élèves du premier degré. L'ensemble des actions budgétées dans ce contrat s'élève à 1 882 890 euros. La participation du Département s'élève donc, au taux de 39%, à 735 852 euros. La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents ou représentés.*

### ***Projet de charte 2011-2023 du PNR de la Haute vallée de Chevreuse***

M. GOURDON, *rapporteur* – Attribué en 1985, renouvelé en 1999, le classement par l'Etat du parc naturel régional (PNR) de la Haute vallée de Chevreuse expirera le 19 janvier 2011. En vue de son renouvellement, le Conseil régional a engagé le 27 juin 2007 l'élaboration d'une nouvelle charte pour la période 2011-2023.

Ce projet s'articule autour de deux documents à portée juridique : un rapport qui fixe les objectifs de protection, de valorisation et de développement (partie 1) ainsi que les dispositions à prendre (partie 2), et le plan du PNR cartographiant au 1/50 000 les zones sur lesquelles devront s'appliquer les dispositions de la charte.

L'engagement du Département à appliquer la future charte ne pose pas de problème dans la mesure où celle-ci devrait être un vecteur efficace des objectifs du schéma départemental d'aménagement en matière de développement équilibré, d'éco-mobilité et de valorisation de la trame naturelle. Il faut souligner que le projet de charte s'est attaché à définir des orientations et des dispositions compatibles avec l'OIN Paris-Saclay pour la partie concernée de son territoire.

Il est aujourd'hui demandé au Département de se prononcer sur le projet de charte 2011-2023 du PNR, approuvé par le comité syndical du PNR le 30 août 2010, ainsi que le projet de modification des statuts du PNR, approuvé le 9 juillet dernier par le même comité syndical.

Le périmètre d'étude concerne les 21 communes des Yvelines adhérentes du PNR et les 41 nouvelles qui, en 2007, ont exprimé le souhait de s'impliquer dans l'élaboration de la charte, à

savoir 25 communes yvelinoises situées entre la RN 10 et la RN 12 au sein du massif boisé de Rambouillet et à ses abords, aux confins de la Plaine de Neauphle, du Houdanais et de la Petite Beauce, ainsi que 16 communes de l'Essonne situées sur le plateau de Limours et dans la bassin de la Rémarde. Sur cette base, le PNR, aujourd'hui le plus petit de France, verrait le nombre de ses communes adhérentes, sa superficie et sa population quasiment tripler.

Le projet de modification des statuts du PNR porte essentiellement sur l'ouverture à de nouveaux membres – département de l'Essonne, nouvelles communes adhérentes, sept intercommunalités à fiscalité propre – et, corollairement, l'évolution des règles de représentation au sein des instances syndicales. Ce projet maintient la clé de financement actuelle des programmes d'action entre la Région (60%) et le Département (40%). En revanche, la ventilation de la part départementale entre les Yvelines et l'Essonne serait de nature non pas statutaire mais contractuelle, ce qui permet plus de souplesse.

Le Département des Yvelines soutient actuellement le PNR dans le cadre du contrat de parc 2007-2013 en lui attribuant 368 000 euros par an sur sept ans pour le financement de sa structure de gestion. Il a également financé la première partie (2007-2010) du programme d'actions à hauteur de 464 000 euros par an pendant quatre ans. Une enveloppe exceptionnelle de 54 430 euros par an sur quatre ans a également été attribuée au PNR pour financer l'élaboration de sa future charte. Le financement de la deuxième phase (2011-2013) du programme d'actions 2007-2013 fera l'objet d'une délibération ultérieure, une fois finalisée sa maquette financière au vu du futur périmètre du Parc.

Jusqu'à présent, la cotisation des communes s'est montée à 4,50 euros par habitant et par an. Aucune réévaluation n'est à ce jour prévue pour la période 2011-2013.

Il vous est pour l'heure proposé que le Département donne son accord au projet de charte 2011-2023 et au projet de modification des statuts.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime.

M. le PRÉSIDENT – Je laisse la parole à Yves Vandewalle qui, en sa qualité de président du PNR, a beaucoup travaillé sur ce gros chantier.

M. VANDEWALLE – La charte du PNR est prévue pour douze ans. Il s'agit donc en l'espèce de sa feuille de route jusqu'en 2023. Le fait majeur réside dans l'extension considérable du territoire du Parc, sans précédent en France, puisque le nombre de communes adhérentes va tripler. Vingt-cinq nouvelles communes yvelinoises auraient en théorie pu rejoindre le Parc mais force est de constater que face à un périmètre ressenti comme décidé d'en haut, certaines d'entre elles n'étaient pas très motivées et votent aujourd'hui contre l'adhésion au Parc. Au final, le Parc devrait comprendre une cinquantaine de communes dans les Yvelines.

La future charte développe une approche radicalement nouvelle des milieux naturels, moins protectrice et davantage fondée sur le respect de leur dynamique, tant en matière de flore que de faune. Sera mise en place sur l'ensemble du territoire du Parc la fameuse trame verte et bleue, qui constituera un premier échelon de celle prévue sur le plan régional et sur le plan national. La maîtrise de l'urbanisation, tant quantitative que qualitative, demeure un objectif majeur du Parc. Dans le respect de l'esprit du Grenelle de l'environnement, il convient d'arrêter de densifier la grande couronne et d'éviter un étalement urbain préjudiciable aux espaces naturels et aux espaces agricoles.

MME BOUTIN – Je félicite le président du PNR de la Haute vallée de Chevreuse qui a conduit la révision de cette charte avec détermination, écoute et patience. Je soutiens totalement le projet qui nous est proposé, qui sera déterminant pour l'aménagement du territoire des Yvelines.

L'idée d'une extension du Parc, je l'avais lancée, en tant que conseillère générale du canton de Rambouillet, en 1992. C'est dire combien de temps est nécessaire aux projets !

Je regrette profondément que quelques communes n'aient pas compris l'intérêt de rejoindre le Parc : après avoir eu vingt ans pour réfléchir, ne pas saisir l'opportunité nouvelle qui se présente est, selon moi, une forme d'irresponsabilité.

M. le PRESIDENT – Votre message d'une parfaite clarté sera tout aussi clairement retransmis aux communes récalcitrantes.

M. VIGNIER – Nous sommes particulièrement attachés à la politique des parcs naturels et approuvons donc sans réserve ce projet. C'est bien là une politique du 21<sup>ème</sup> siècle. Pour la première fois depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, on a constaté en 2009 un recul de l'espérance de vie. La France se classe de ce point de vue au onzième rang mondial, derrière le Japon et la Suisse. Il y a aujourd'hui un vrai problème de santé publique. Les parcs naturels contribuent à la protection de la vie contre les dommages que lui cause le primat longtemps donné à l'économique. Il faut repenser la question d'une agriculture raisonnée, de la protection des ressources en eau, de l'équilibre entre les différentes utilisations du territoire.

Je pense qu'il manque tout un pan dans la politique départementale : agriculture et environnement. Il faut en faire un axe majeur d'intervention car il en va rien moins que de la protection de la santé et de la vie humaine. Le plan Cancer du Département devrait comporter un volet cancer et environnement – car on ne peut ignorer par exemple que nos assiettes contiennent des pesticides.

M. le PRESIDENT – Il est vraiment excessif de prétendre qu'il manque un « pan entier » dans l'action du Département quand j'ai tenu à conclure la présentation du budget en insistant sur l'importance que nous accordons à l'environnement, sous tous ses aspects, y compris les enjeux de santé publique. Je considère que la préservation de l'environnement est bien l'une de nos missions premières.

Je m'associe aux félicitations et aux remerciements adressés par Christine Boutin à Yves Vandewalle, qui a effectué un travail considérable. Le temps qu'il faut pour mener à bien les projets, j'en suis tout à fait conscient. On le voit en matière de transport, où l'A 86 n'est toujours pas encore bouclée, et de logement où, si nous n'avions pas impulsé la politique des CDOR, seul Dieu sait combien de temps il aurait fallu attendre pour doubler la production de logements dans le Département.

Certaines critiques me remontent du terrain sur le risque qu'il y aurait à placer les communes du Parc « sous cloche », à en faire en quelque sorte des réserves. Adhérer au Parc n'empêche nullement de construire. Les contraintes sont seulement plus fortes que dans d'autres secteurs, mais cela valorise le territoire et participe de son attractivité.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents ou représentés.*

### ***Espaces naturels sensibles. Acquisition de parcelles à Brueil-en-Vexin et Montesson***

M. JOUY, *rapporteur* – Il vous est proposé d'acquérir à l'amiable au prix de 9 520 euros trois parcelles situées à Brueil-en-Vexin, qui faciliteront l'entretien et l'exploitation sylvicole des bois de Moussus et Saint-Laurent, ainsi qu'au prix de 102 300 euros trois parcelles situées à Montesson, à proximité de terrains départementaux. Toutes ces parcelles appartiennent à la SAFER d'Ile-de-France.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents et représentés.*

### ***Espaces naturels sensibles. Acquisition de parcelles à Montesson***

M. JOUY, *rapporteur* – Il vous est proposé d'acquérir au prix de 478 000 euros six parcelles, d'une superficie totale de 14 hectares, situées à Montesson et appartenant à la société GSM. Leur acquisition permettra d'étendre le parc départemental vers la Seine en même temps qu'elle contribuera à la préservation de la capacité d'expansion des crues.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Jamais en si peu de temps, le Département n'aura acquis autant d'espaces naturels sensibles. Je vous rappelle que nous avons décidé il y a peu d'acquérir 113 hectares sur le territoire de la commune de Carrières-sous-Poissy. Notre politique en la matière est volontariste et dynamique.

M. SAINT-AMAUX – Je suis favorable à ce projet mais il faut savoir qu'à Brueil-en-Vexin, les parcelles qu'il est proposé d'acquérir sont revendiquées par Calcia pour agrandir la carrière.

M. le PRESIDENT – La défense de l'environnement est un combat permanent et difficile.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents ou représentés.*

M. BEL – Je vous remercie tout particulièrement, Monsieur le Président, car sans votre implication personnelle, le projet d'acquisition des terrains de GSM à Montesson n'aurait pu aboutir.

### ***Subvention à la Fondation MOV'EO TEC à Versailles-Satory***

M. TASSET, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer à la Fondation MOV'EO TEC à Versailles une subvention de 48 600 euros correspondant à 60% du montant TTC de l'étude pour la candidature de Versailles Satory à l'implantation d'un Institut d'excellence en énergies décarbonées, dont le coût est estimé à 81 000 euros. Les programmes de recherche et d'innovation s'articuleront autour de trois axes stratégiques : véhicules décarbonés et technologies associées, connectivité et multimodalité, sécurité et confort des passagers.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Parmi les membres fondateurs de MOV'EO TEC, on compte l'ESTACA, l'IFP Énergies nouvelles, INRETS, PSA Peugeot-Citroën, Renault, Safran, l'université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines, Valeo...

Je vous signale que le nouveau préfet des Yvelines, qui succédera le 31 décembre à Anne Bocquet, Michel Jau, a été le directeur de cabinet de Patrick Devedjian, qui fut ministre de la relance, chargé

du grand emprunt. Fort de l'expérience acquise dans ses précédentes fonctions, il pourra certainement nous aider dans tous ces projets.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents ou représentés.*

### ***Bonification du taux de subvention des contrats départementaux et détermination des communes bénéficiaires en 2011***

M. JOUY, *rapporteur* – Comme vous le savez, le Conseil général bonifie de 30% à 35% le taux de subvention des contrats départementaux des communes considérées comme défavorisées.

De 1998 à 2008, les critères d'éligibilité ont été un taux communal de logements sociaux supérieur à 50% ou un taux communal de logements sociaux compris entre 20% et 50% et un potentiel fiscal quatre taxes par habitant inférieur à la moyenne départementale de la strate démographique correspondante minorée de 10%. En 2009, la prise en compte du potentiel financier s'est substituée à celle du potentiel fiscal. Afin qu'aucune commune ne soit pénalisée, la minoration à appliquer à la moyenne départementale de la strate avait été abaissée à 5%. Cette disposition transitoire ayant amorti les effets pour 2009 de la modification du second critère, il vous est proposé de porter de nouveau la minoration à son niveau antérieur de 10%.

Sur la base de ces critères, la commune de Maurecourt sortirait du dispositif et celle des Clayes-sous-Bois y entrerait. Les vingt communes éligibles pour 2011 seraient Achères, Bonnières-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes, Les Clayes-sous-Bois, Ecquevilly, Fontenay-le-Fleury, Guyancourt, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Le Mesnil-le-Roi, Meulan, Les Mureaux, Port-Marly, Saint-Cyr-l'École, Sartrouville, Trappes, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet et La Verrière.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a donné un avis favorable unanime.

M. SAINT-AMAUX – Ce sont les mêmes critères retenus que pour la répartition de la taxe professionnelle – enfin, tant qu'il y en avait une, puisqu'elle a disparu ! Ils ne prennent pas véritablement en compte le niveau social de la population. En deux ans, une commune comme la mienne a tout perdu, à la fois en taxe professionnelle et en bonification des contrats.

M. le PRESIDENT – Nous ne pourrons jamais, hélas, satisfaire tout le monde. Il y aura toujours des communes exclues, quels que soient les critères.

M. SAINT-AMAUX – Je voterai contre cette délibération.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à la majorité des conseillers généraux présents ou représentés, avec une voix contre, celle de M. Saint-Amaux.*

### ***Contrats départementaux***

M. PLANCHENAU, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder quatre contrats départementaux pour un montant total de 1 890 000 euros.

La commune de Maule souhaite réaménager un espace jeunes, aménager ses entrées de ville et les abords de sa gare, ainsi qu'une place du centre ville et son prolongement, pour un montant total de travaux de 1 320 450 euros, ce qui lui ouvre droit, compte tenu des plafonds et au taux de 30%, à une subvention de 390 000 euros.

La commune des Mureaux envisage de construire une école maternelle, une ludothèque et un centre de loisirs pour un montant total de travaux de 6 861 010 euros, ce qui lui ouvre droit, compte tenu des plafonds et au taux de 35%, à une subvention de 525 000 euros.

La commune de Rambouillet projette de construire un bâtiment administratif pour ses services techniques, une Maison de l'Europe et de créer un local associatif pour les jeunes, le tout pour un montant total de travaux de 2 326 658 euros, ce qui lui ouvre droit, compte tenu des plafonds et au taux de 30%, à une subvention de 450 000 euros.

La communauté de communes Vexin-Seine entend construire une maison de la petite enfance à Meulan et une structure multi-accueil à Vaux-sur-Seine, pour un montant total de travaux de 3 336 143 euros, ce qui lui ouvre droit, compte tenu des plafonds et au taux de 35%, à une subvention de 525 000 euros.

Il vous est également proposé d'accepter diverses modifications d'échéancier pour les contrats départementaux du Chesnay, de Vaux-sur-Seine, de Voisins-le-Bretonneux et de Saint-Cyr-l'École, dont le détail figure dans le rapport.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a donné un avis favorable unanime.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents ou représentés.*

M. VIGNIER – Je remercie l'Assemblée départementale de sa décision au profit de la commune des Mureaux et de la communauté de communes Vexin-Seine. Je fais seulement observer pour cette dernière que si les deux communes de Meulan et Vaux-sur-Seine avaient présenté un dossier pour la construction de ces équipements d'accueil de la petite enfance, elles auraient obtenu chacune une subvention de 525 000 euros. En présentant leur projet dans le cadre de la communauté de communes, elles se trouvent en quelque sorte pénalisées. Le plafond retenu fait en effet qu'elles ne touchent que la même somme mais pour elles deux. Il faudrait réfléchir qu moyen de garantir que les structures intercommunales ne soient pas perdantes. Les besoins d'accueil de la petite enfance sont criants.

M. le PRESIDENT – Le maire de Meulan avait appelé mon attention sur ce problème. Le dispositif actuel est ainsi conçu, il nous faut faire avec : quand les communes présentent leur dossier séparément, il y a un délai minimal de deux ans entre chaque contrat. Cela étant, tout cela va changer très vite : l'État va en effet proposer que toutes les communes fassent partie d'une intercommunalité à la fin de 2011, si bien que toutes seront alors logées à la même enseigne. Je rappelle par ailleurs l'intérêt que présente l'aide, originale, apportée par notre département, aux micro-crèches qui, sans remplacer les crèches, permettent d'apporter à la population une réponse pratique beaucoup plus rapide.

### *Contrats eau*

M. BEL, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder un contrat eau au syndicat mixte de l'Yvette et de la Bièvre et de lui accorder, dans ce cadre, une première subvention de 56 037 euros, dont le détail figure en annexe 1 du rapport, ainsi que de compléter le contrat eau de la commune d'Arnouville-les-Mantes et de lui attribuer, dans ce cadre, une subvention de 76 475 euros, dont le détail figure en annexe 2 du rapport.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a donné un avis favorable unanime.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents ou représentés.*

### ***Contrats de développement de l'offre résidentielle***

M. RIBAUT, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder trois contrats de développement de l'offre résidentielle pour un montant total de 4 345 000 euros. On devrait dépasser à la fin de 2011 le nombre de cent CDOR conclus, représentant environ 38 000 logements.

La commune de Mantes-la-Jolie recevra une aide forfaitaire maximale de 3 935 000 euros pour une production de 306 logements par an sur la période 2010-2013, dont 25% de logements sociaux, parmi lesquels 7% en locatif social et 18% en accession sociale. Il faut souligner qu'elle est la première commune à solliciter un deuxième CDOR.

La commune de Voisins-le-Bretonneux recevra une aide forfaitaire maximale de 210 000 euros sur la période 2010-2012 pour la production d'un total de 126 logements, dont 64 en locatif social.

La commune de Thoiry enfin recevra une aide forfaitaire maximale de 200 000 euros sur la période 2010-2013 pour la production de 40 logements sociaux à réaliser en quatre ans.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a donné un avis favorable unanime.

M. le PRÉSIDENT – Je tiens à souligner le caractère exemplaire de la politique conduite par la petite commune de Thoiry. Ne comptant pas plus de mille habitants, elle construit d'un coup quarante logements sociaux.

Sur les 32 000 logements programmés dans les 80 CDOR d'ores et déjà signés, on compte 36% de logements sociaux – dont 28% en locatif social et 8% en accession à la propriété.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents ou représentés.*

### ***Plan de récolement décennal du musée Maurice Denis Le Prieuré***

MME PERICARD, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver le plan de récolement décennal des collections du musée Maurice Denis, annexé au rapport. Ce document a été établi en concertation avec le service des musées de la Direction régionale des affaires culturelles.

La commission Education, Culture et Affaires générales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents ou représentés.*

### ***Mise à disposition gracieuse de deux expositions-dossiers itinérantes***

M. JOLY, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver la mise à disposition du Département, à titre gracieux, des deux expositions-dossiers « L'architecture du XXème siècle dans les Yvelines » appartenant au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et « Prix

international d'architecture durable/ Global Award for sustainable architecture » appartenant à la Cité de l'architecture et du patrimoine. Ces expositions seront présentées dans les bibliothèques associatives et municipales, les établissements scolaires et, d'une manière plus générale, les structures culturelles du territoire yvelinois.

La commission Education, Culture et Affaires générales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents ou représentés.*

### ***Projet d'itinérance de l'exposition « Electricité, qu'y a-t-il derrière la prise ? »***

M. JOLY, *rapporteur* – Il vous est proposé que le Département apporte son aide au projet d'itinérance départementale de l'exposition « Electricité, qu'y a-t-il derrière la prise ? » qui aura lieu du 17 janvier au 17 mai 2011, en partenariat avec l'établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, les villes de Mantes-la-Jolie, Vélizy-Villacoublay et Poissy. Cette exposition est mise à notre disposition gracieusement par la Cité des sciences et de l'industrie. Le Département prend seulement en charge les frais d'itinérance.

La commission Education, Culture et Affaires générales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents ou représentés.*

### ***Avenant n°2 à la convention de reconstruction du collège Louis Lumière à Marly-le-Roi***

MME PERICARD *suppléant* M. LEQUILLER, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver un avenant n°2 à la convention relative à la reconstruction du collège Louis Lumière à Marly-le-Roi et concernant les mesures temporaires à prendre pendant la durée d'un chantier situé sur l'emprise actuelle du parking des enseignants.

La commission Education, Culture et Affaires générales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents ou représentés.*

### ***Convention avec le ministère de la Culture et l'Ecole nationale supérieure du paysage***

MME PERICARD, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver la convention de partenariat à passer avec l'Etat (Direction générale des patrimoines du ministère de la culture et de la communication) et l'École nationale supérieure du paysage de Versailles, visant à déposer aux Archives départementales les archives de cet établissement.

La commission Education, Culture et Affaires générales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents ou représentés.*

### ***Adhésion au contrat-groupe d'assurance du Centre interdépartemental de gestion de la Grande couronne***

M. DEVYS, *rapporteur* – Le Département a décidé de se joindre à la renégociation du contrat groupe d'assurance engagée par le Centre interdépartemental de la Grande couronne (CIG) début 2010. A l'issue de la consultation, le CIG a attribué le marché relatif à l'assurance des risques statutaires du personnel à Dexia Sofcap qui a répondu avec CNP Assurances.

Il vous est proposé que le Département adhère à ce nouveau contrat groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et jusqu'au 31 décembre 2014, au taux de 0,36% de la somme assurée, auquel s'ajoutent les frais de gestion du CIG équivalents à 0,01% de cette même somme. Cette renégociation permet au Département une économie de 35 000 euros.

La commission des Finances a donné un avis favorable unanime.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents ou représentés.*

### ***Admission en non-valeur de créances irrécouvrables***

M. DELAPORTE, *rapporteur* – Il vous est proposé d'admettre en non-valeur diverses créances irrécouvrables pour un montant total de 188 303,83 euros, dont 110 000 euros sur une entreprise en liquidation.

La commission des Finances a donné un avis favorable unanime.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents ou représentés.*

### ***Subvention à l'UDAC 78***

M. BERTHET, *rapporteur* – Il vous est proposé d'allouer à l'Union départementale des Yvelines des associations de Combattants et Victimes de Guerre (UDAC 78) une subvention de 3 000 euros pour 2010, afin de lui permettre de verser les aides et secours accordés aux anciens combattants, à leurs veuves et veufs, aux pupilles de la Nation ainsi qu'à toutes les personnes ressortissant du code des pensions militaires d'invalidité.

La commission des Finances a donné un avis favorable unanime.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents ou représentés.*

### ***Subvention à l'ONAC***

M. BERTHET, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder une subvention de 17 000 euros à l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC) pour 2010, afin que son service départemental puisse verser les aides et secours aux personnes énumérées dans la délibération précédente et domiciliées dans les Yvelines.

La commission des Finances a donné un avis favorable unanime.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents ou représentés.*

### ***Réhabilitation et restructuration du collège George Sand à Magnanville***

M. VUILLIET, *rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter l'opération de réhabilitation-restructuration du collège George Sand et de sa demi-pension à Magnanville pour un montant total de 11 460 000 euros et d'individualiser l'autorisation de programme correspondante. Le démarrage des travaux est prévu en avril 2013 et leur achèvement en novembre 2014. Ils seront réalisés en corps d'État séparés avec une mission d'ordonnancement-pilotage-coordination indépendante de celle de maîtrise d'œuvre.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents ou représentés.*

M. SYLVESTRE – Je remercie l'Assemblée départementale de sa décision.

### ***Programme 2011 de renforcement des routes départementales***

M. VANDEWALLE, *suppléant* M. RIBAUT, *rapporteur* – Il vous est proposé :

- d'approuver l'achèvement des chantiers 2010 du programme d'amélioration des routes départementales pour un montant prévisionnel de 150 000 euros ;
- d'approuver la réalisation du solde du programme complémentaire 2010 d'améliorations sur chaussées d'un montant de 2 370 000 euros, détaillé en annexe 1 du rapport ;
- d'approuver les opérations nouvelles du programme derme 2011 de renforcement des chaussées d'un montant de 6 384 000 euros ainsi que le programme complémentaire 2011 d'un montant de 4 683 000 euros ;
- d'approuver le programme ferme 2011 de renforcement des ouvrages d'art pour un montant de 500 000 euros ainsi que le programme complémentaire de ces mêmes travaux pour un montant de 356 000 euros ;
- d'autoriser divers travaux de reconstitution de talus suite à effondrement et autres pour un montant de 540 000 euros ;
- d'autoriser la réalisation des travaux urgents 2011, dans la limite d'un montant de 56 000 euros.

Le détail de ces travaux figure en annexe du rapport.

Il vous est dans le même temps proposé de lancer trois marchés à procédure adaptée, ainsi que dix appels d'offres ouverts, et d'autoriser la réalisation des opérations du programme ouvrages d'art ne faisant pas l'objet de marchés spécifiques, des travaux annexes aux programmes sur chaussée ainsi que des travaux urgents, en utilisant les marchés à bons de commande existants.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Je profite de ce dossier pour remercier Alain Monteil et l'ensemble de ses équipes pour le travail remarquable effectué lors des récents épisodes neigeux, dans les conditions particulièrement difficiles que l'on sait. Je tiens à souligner le dévouement des agents qui n'ont compté ni leur temps ni leur peine. Je vous informe par ailleurs qu'alors que nous sommes seulement le 17 décembre, nous avons déjà consommé 3 700 tonnes de sel contre 6 000 pour l'ensemble de la saison hivernale passée.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents ou représentés.*

### ***Protocole d'accord transactionnel avec un particulier***

M. TAUTOU, *rapporteur* – Il vous est proposé d'autoriser le Président du Conseil général à signer un protocole d'accord transactionnel avec un particulier, déterminant à l'amiable les modalités de réalisation des travaux nécessaires sur un mur mitoyen entre la propriété de cette personne et le Département, 60-62 boulevard du maréchal Juin à Mantes-la-Jolie.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents ou représentés.*

### ***Avenant n°1 à la convention de transfert du parc de l'Equipement***

M. TETART, *rapporteur* – Le présent rapport concerne un avenant n°1 à la convention de transfert du parc de l'Equipement signée le 30 juin 2010.

L'article 3 de la convention intitulé « Transfert des biens immobiliers » stipule que les divers biens immobiliers appartenant à l'Etat, dont la liste et les plans figurent en annexe du rapport, sont mis à disposition du Département au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il était prévu que dans le bâtiment B, seul l'étage le soit. Or, les services de l'Etat nous ont fait savoir qu'ils proposaient de mettre également à notre disposition les deux sous-sols et le rez-de-chaussée. Compte tenu de l'intérêt pour le Département de disposer de ces surfaces, il vous est proposé d'accepter cette proposition. Le Département sollicitera, dès le début 2011, la pleine propriété à titre gratuit de ces surfaces.

Lors de discussions très récentes, les services de l'Etat ont proposé que la station-service et ses équipements (bâtiment D sur les plans figurant en annexe) soient également mis à disposition du Département.

Un amendement à l'article premier de cet avenant n°1 vous est donc proposé, rédigé comme suite (les modifications par rapport au texte initial figurent en italique gras) : « *L'article 3 de la convention relative au transfert des biens immobiliers fait référence à son annexe 2 qui prévoit une mise à disposition partielle du bâtiment administratif (bâtiment B), ainsi que le maintien à l'Etat de la station service du parc départemental (bâtiment D). Par le présent avenant, ce bâtiment B et la station service (bâtiment D) appartenant à l'Etat sont entièrement mis à la disposition du Département des Yvelines à la date du transfert du service.*

*Les plans n°1, 1-2 et 2 annexés à la convention du 30 Juin 2010, sont modifiés comme indiqué à l'annexe n°1 du présent avenant qui comprend les plans relatifs aux surfaces intérieures au bâtiment B précité ainsi qu'aux surfaces extérieures nécessaires à son utilisation, et à l'utilisation du bâtiment D. »*

Cet avenant n°1 prévoit également, dans un souci de simplification, de remplacer l'article 5 de la convention par un article précisant que pour chaque marché transféré, deux options seront possibles : soit un avenant tripartite entre pouvoir adjudicateur actuel, pouvoir adjudicateur future et titulaire du marché, soit décision administrative unilatérale.

Il vous est enfin proposé dans ce rapport que le Département aide de manière transitoire les services de l'Etat entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 30 mars 2011 pour l'entretien de certains engins de salage de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement – Direction des routes d'Ile-de-France (DRIEA/DiRIF) dans le cadre du service hivernal assuré sur le réseau routier national dans les Yvelines.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

*L'amendement, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des Conseillers généraux présents ou représentés.*

*Le projet de délibération, ainsi amendé, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des Conseillers généraux présents ou représentés.*

M. le PRESIDENT – Nous en avons terminé avec l'ordre du jour.

### ***Communication du Président du Conseil général***

M. le PRESIDENT – Je vous informe que j'ai décidé de mettre fin aux fonctions du directeur général des services du Département.

*La séance est levée à 13 heures 30.*

*Prochaine séance : le vendredi 4 février à 9 heures 30.*

*Le Secrétaire :*  
Olivier LEBRUN.

*Le Président :*  
Alain SCHMITZ.

**Communication des marchés notifiés entre le 22 novembre 2010 et le 14 décembre 2010  
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil Général  
(art. 3221-II du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Politique sectorielle : MOYENS GENERAUX**

<b>Code de la famille CMP</b>	<b>Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)</b>	<b>Nombre de marchés</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
1822	Vêtements de protection contre les intempéries	2,00	80 000,00
3615	Mobilier scolaire et de jardins d'enfant	1,00	75,54
7423	Services d'ingénierie	1,00	2 200,00
7486	Services d'organisation d'expositions, de foires et de congrès	1,00	35 714,35
		<b>5,00</b>	<b>117 989,89</b>

**Politique sectorielle : ENSEIGNEMENT**

<b>Code de la famille CMP</b>	<b>Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)</b>	<b>Nombre de marchés</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
00.23	DBD - Collèges	2,00	54 385,00
7422	Services d'architecture	1,00	13 050,00
7423	Services d'ingénierie	1,00	1 104,00

7431	Services d'essais et d'analyses techniques relatifs aux constructions	1,00	2 145,00
		<b>5,00</b>	<b>70 684,00</b>

*Politique sectorielle : CULTURE, SPORTS, LOISIRS*

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
9234	Services relatifs aux divertissements récréatifs	2,00	5 086,25
7232	Services de bases de données	1,00	20 000,00
		<b>3,00</b>	<b>25 086,25</b>

*Politique sectorielle : DEVELOPPEMENT*

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
7486	Services d'organisation d'expositions, de foires et de congrès	1,00	35 095,00
		<b>1,00</b>	<b>35 095,00</b>

## SOMMAIRE

Souhais de bienvenue .....	1
Modification de la représentation du Département au CODAMU-PS .....	1
Marchés à procédure adaptée .....	1
Communications diverses.....	2
Projet de budget primitif pour 2011 .....	2
Projet de réseau de transport public du Grand Paris .....	15
Schéma d'organisation sociale et médico-sociale 2010-2015. Volet insertion .....	19
Crèche Baby Loup à Chanteloup-les-Vignes.....	23
Convention avec la CPAM pour la prise en charge des enfants confiés à l'ASE .....	23
Remise gracieuse de dettes contractées envers le Département.....	23
Avenant n°1 au contrat d'objectifs et de moyens de la Ligue de l'enseignement.....	23
Contrat d'objectifs et de moyens avec l'association Information Prévention Toxicomanie .....	24
Subvention à la Fondation Méquignon.....	25
Contrat social de territoire avec la ville de Mantes-la-Jolie.....	25
Projet de charte 2011-2023 du PNR de la Haute vallée de Chevreuse .....	25
Espaces naturels sensibles. Acquisition de parcelles à Brueil-en-Vexin et Montesson .....	27
Espaces naturels sensibles. Acquisition de parcelles à Montesson.....	28
Subvention à la Fondation MOV'EO TEC à Versailles-Satory.....	28
Bonification du taux de subvention des contrats départementaux et détermination des communes bénéficiaires en 2011.....	29
Contrats départementaux .....	29
Contrats eau.....	30
Contrats de développement de l'offre résidentielle .....	31
Plan de récolement décennal du musée Maurice Denis Le Prieuré .....	31
Mise à disposition gracieuse de deux expositions-dossiers itinérantes.....	31
Projet d'itinérance de l'exposition « Electricité, qu'y a-t-il derrière la prise ? » .....	32
Avenant n°2 à la convention de reconstruction du collège Louis Lumière à Marly-le-Roi .....	32
Convention avec le ministère de la Culture et l'Ecole nationale supérieure du paysage .....	32
Adhésion au contrat-groupe d'assurance du Centre interdépartemental de gestion de la Grande couronne.....	33
Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.....	33
Subvention à l'UDAC 78 .....	33
Subvention à l'ONAC .....	33
Réhabilitation et restructuration du collège George Sand à Magnanville.....	34
Programme 2011 de renforcement des routes départementales.....	34
Protocole d'accord transactionnel avec un particulier .....	35
Avenant n°1 à la convention de transfert du parc de l'Equipement.....	35
Communication du Président du Conseil général.....	36
Communication des marchés notifiés entre le 22 novembre 2010 et le 14 décembre 2010 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil Général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).....	37